UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

Délibération CA-2018-35
Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 5 octobre 2018

Approuvant le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 20 octobre 2017

Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu et annexé à la présente délibération le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 20 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 5 octobre 2018 en formation plénière, à l'unanimité moins 1 abstention, des 28 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 20 octobre 2017.

Fait à Créteil, le 5 octobre 2018

La Vice-Présidente du Conseil d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

DAJG/AL/LD
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES, 61, avenue du Général de Gaulle - 94010 Créteil
Tél. +33 (0)1 45 17 10 31 conseilsetcommissions@u-pec.fr

UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. MONTAGNE Olivier, Président de l'Université

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

M. TEBOUL Gérard

M. WOLKENSTEIN Pierre

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme CHEVALIER Vérène

M. GERVAIS Frédéric

M. PELLET Éric

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme DESPRES Marie-Agnès

Mme FAURE Joëlle

M. GIRAL Julien

M. ALIBERT Laurent

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. TUZLU Taylan

M. GUYARD Mihaï

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme CHAUDONNERET Camille - INSERM

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

Mme GUELTON Sonia (procuration donnée à Mme LE CLEACH et Mme DESPRES)

M. HITTINGER Luc (procuration donnée à Mme DESPRES)

Mme OLLIVIER-YANIV Caroline (procuration donnée à Mme FAURE)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme CIABRINI Sylvie (procuration donnée M. GIRAL)

M. MOIGNARD Benjamin (procuration donnée à Mme FAURE)

M. MOUCHET Alain (procuration donnée à M. WOLKENSTEIN ou à défaut à M. GUYARD)

Collège dit « des usagers » :

Mme KOCH Cécilia (procuration donnée à M. TUZLU)

Collège des personnalités extérieures :

M. DOUSSET Didier – Conseil général d'Ile-de-France (procuration donnée M. MONTAGNE)

Mme LE LAGADEC Jeannick, Conseil général du Val-de-Marne (procuration donnée à M. MONTAGNE)

Mme SERT Geneviève, Conseil général de Seine-et-Marne (procuration donnée à M. GERVAIS)

M. TRUDY Thomas, Directeur Général (procuration donnée M. GIRAL)

M. CHOUMERT Anthony, Directeur général KCO EVENT (procuration donnée à Mme CHEVALIER ou à défaut à M. PELLET)

M. SABATER Philippe, Pôle Emploi (procuration donnée à M. PELLET ou à défaut à Mme CHEVALIER)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. AMBROISE Christophe, CD 94

Mme AMY Cécile, Direction des affaires juridiques et générales

M. AVENEL Jean-David, Directeur de l'UFR AEI

Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD

M. BASSAGLIA Yann, Vice-Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire

M. BASQUIN Christophe, Directeur général des Services

M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

M. DURASTANTI Jean-Félix, Directeur de l'ESIPE-Créteil

Mme GILLE Béatrice, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des universités, représentée par Mme Véranne NJIKE

Mme GROS Clémence, Directrice de cabinet adjointe du Président de l'université

Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences humaines

M. JOURAND Jean-Marie, Directeur du Service communication

M. JULIEN Guillaume, Directeur de la DEVE

M. KHABOU Thomas, Vice-Président Etudiant

Mme LARRUE Corinne, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris

M. LE GOFF Joan, Directeur de l'UFR Sciences économiques et de Gestion

M. LEONEL Eric, assesseur formation tout au long de la vie, relations avec les partenaires économiques et institutionnels

M. LEVRAT Adrien, Direction des Affaires juridiques et générales

M. MAITROT DE LA MOTTE Alexandre, assesseur « Affaires juridiques » et « Communication »

Mme MARIN Brigitte, Directrice de l'ESPE
M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
Mme NOEL Marie-Hélène, Directrice de la recherche et de la valorisation
Mme PASQUIER Claude, Direction des services financiers
Mme PICQUET-VARRAULT Bénédicte, assesseure recherche pour le secteur Sciences et Technologie
M. POIRET Guillaume, Assesseur « Patrimoine et Territoire »
M. RANCHON Claire, Directrice de cabinet
Mme RIOU Florence, Direction des affaires juridiques et générales
M. ROSSI Alain, Direction des systèmes d'information
M. SIOLY Renaud, Directeur Général adjoint en charge des ressources humaines
M. TUTIN Christian, vice-Président Prospective et Développement
M. VERSCHEURE Philippe, Agent comptable

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT 6

1.1. Point d'information du Président 6

1.2. Approbation du PV de la séance du Conseil d'administration du 7 juillet 2017 12

1.3. Approbation de la mise en conformité des statuts et du règlement intérieur de l'UPEC avec le décret 2017-610 du 24 avril 2017 13

2. AFFAIRES FINANCIÈRES 29

2.1. Débat d'orientation budgétaire 2018 29

2.2. Approbation d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive de l'UPEC 61

2.3. Approbation d'une levée de prescription quadriennale 65

3. RESSOURCES HUMAINES 66

3.1. Approbation de la campagne d'emplois du second degré 2018 66

3.2. Point d'information sur la convention portant création du pôle PETREL 73

4. INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVÉS PAR LE PRÉSIDENT AU NOM DE DE L'UNIVERSITÉ 76

QUESTIONS DIVERSES 76

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de Monsieur MONTAGNE.

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. LE PRESIDENT.- Bonjour. Le premier point d'information porte sur le HCERES. Le calendrier n'est pas encore définitif. Une réunion s'est tenue avec la ministre quelques jours avant le rapport Filâtre qui a été communiqué hier, et quelques éléments sur la COMUE.

En ce qui concerne l'évaluation HCERES, il y a cinq niveaux d'évaluation : les formations, les écoles doctorales à part, les unités de recherche, les établissements, le site et la coordination territoriale. Cette année, l'accréditation des formations sera effectuée par le HCERES et ensuite soumise à autorisation auprès du ministère. La procédure d'accréditation des formations se rapprochera, à partir de maintenant, de ce qui se passe pour les écoles d'ingénieur, via la CTI.

La première date – que l'on n'a pas encore mais ce sera début décembre – sera une première visite de méthodologie sur une demi-journée avec trois ateliers qui se dérouleront de façon simultanée sur la formation, sur la recherche et un troisième plus restreint avec les responsables d'établissement autour des établissements et de la politique de site.

En février 2018, on sait qu'il y aura les premières réunions après les autoévaluations. Il y aura un dépôt du dossier de coordination territoriale pour lequel la COMUE a demandé un délai supplémentaire dans la mesure où l'université-cible ne sera pas encore en place et que les éléments de discussion de la gouvernance et des missions de l'université-cible doivent être connus avant de pouvoir aborder les débats, ou en tout cas le rapport d'autoévaluation sur la coordination territoriale.

Les écoles doctorales vont être évaluées école par école, c'est ce que le HCERES indique, et il n'y a en théorie pas de dossier pour le département d'études doctorales. Il faudra un bilan sur une autoévaluation et un projet sur la période qui suit, 2020-2024. Le dépôt de ce projet par les écoles doctorales, sachant qu'il y aura un volet département des études doctorales, doit être réalisé le 20 septembre 2018, sachant que le calendrier va être un peu plus court puisqu'il faut que cela passe en CA de la COMUE, et c'est celui du 3 juillet. Comme les documents doivent être transmis 15 jours avant, nous allons avoir probablement un travail à effectuer au niveau des écoles doctorales au courant du mois de juin, c'est-à-dire finaliser quasiment le dossier qui sera déposé au mois de juin.

Nous devons rencontrer Monsieur COSNARD la semaine prochaine. Nous aurons sûrement quelques informations supplémentaires pour ce qui concerne l'établissement.

Ensuite, vous aurez tout le week-end pour avoir le temps de lire le rapport Filâtre, sachant que ce rapport qui concerne la réorganisation du premier cycle fait référence aux prérequis de façon très claire. Ce rapport est même anticipé par certaines universités qui, pour les Bac Pro en particulier ou même les bacs technologiques – et je parle de Nantes – proposent déjà une licence en quatre ans, avec une année de mise à niveau, et cela a été validé au niveau ministériel. Nous nous acheminons vers des dispositifs de ce genre, ce qui signifie, vu la diversité de notre population étudiante, qu'il va y avoir une année supplémentaire probablement dans certaines filières, mais avec probablement aussi des moyens constants puisque la ministre qui était en visite à l'UPEM pour voir les innovations pédagogiques a indiqué qu'il n'y avait pas de problème en cette rentrée puisqu'il reste actuellement sur le territoire national 117 000 places en première année de licence qui sont vacantes. Il n'y a pas de problème. Le problème est lié à ce qu'elle caractérise comme deux types de populations données de bacheliers : ceux qui ont un vrai projet, qui veulent faire du

droit et vont s'inscrire en droit à Créteil, à Rennes ou à Bordeaux ; et ceux qui vont choisir une double licence chinois-coréen et, en deuxième choix, un DUT d'informatique et en troisième choix, une première année d'écogestion. On ne voit pas bien le projet. Sa conclusion est que c'est une offre de proximité qui détermine le choix de l'étudiant qui n'est pas forcément motivé. Ces étudiants qui choisissent des formations sur le fait qu'elles sont à distance raisonnable de leur domicile, il faut les inciter à être mobiles. Sur la base de « il n'y a pas de problème en cette rentrée, il y a encore des places disponibles », on est sur un élément dans le débat concernant cette rentrée pour certains établissements en tout cas, qui part sur un diagnostic et un constat sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, liés au fait que les redoublements qui représentent quand même un tiers, voire un peu plus des étudiants en L1, ne sont pas dans les chiffres pris en compte par le rectorat et par le ministère. C'est un élément sur lequel il faut que l'on puisse continuer à négocier et expliquer les particularités à la ministre. Si ce n'est pas suffisant, on verra auprès du chef du gouvernement ou de son conseiller pour relayer cette information qui rend les choses très difficiles, pour certains en tout cas.

Cette semaine, il y a eu un conseil des membres et associés de la COMUE également. Je peux vous informer de la confirmation de garder une structure COMUE qui ne soit plus intégrative mais de coordination. Le projet de la COMUE ou l'écriture de ce projet revient aux établissements. La COMUE fera ce qu'on lui demande de faire. Il y a eu un certain nombre d'expressions des membres et associés sur des missions à l'international, des missions sur le lien avec les collectivités territoriales, les acteurs économiques du territoire. Tout cela n'est pas finalisé, mais avec le fait qui a été répété qu'il y a bien deux pôles, un pôle ingénierie et un pôle santé-société et que l'enjeu est maintenant de coordonner ces deux pôles de façon à ce qu'il y ait des actions communes. Les actions communes correspondent éventuellement à la possibilité pour nous de mettre quelques moyens sur des thématiques qui touchent

la ville et l'ingénierie et, pour le côté ville ingénierie, c'est-à-dire l'I-SITE, la possibilité qui nous est offerte de répondre à des appels à projet.

Or, dans les premiers dépôts d'appels à projet, il y a déjà des problèmes puisqu'un projet porté par quelqu'un de l'UPEC et en lien avec des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'UPEM qui ne souhaitait pas porter de projet, ce projet qui est dans un champ d'appel à projets qui n'était pas complètement clarifié, a été rejeté sur le fait que la porteuse de projet était enseignante-chercheuse de l'UPEC. Ce point est à l'ordre du jour et doit être débattu au CA de la COMUE qui se déroulera mardi prochain de façon à ce que l'on puisse clarifier les positions qui relèvent de textes qui ont été écrits avant que l'UPEC n'envisage de devenir un partenaire extérieur. Sur ce plan, rien n'est encore écrit parce que la décision de rédiger quelque chose qui sera ensuite remis à l'ANR pour la validation doit être faite début novembre. Nous sommes dans cet élément de réflexion pour faire en sorte qu'il y ait un traitement sur un pied d'égalité des enseignants-chercheurs, de quelque établissement qu'ils soient, au sein de la COMUE.

Pour terminer, je voulais signaler qu'il y a eu les résultats également des nouveaux cursus universitaires. Nous n'avons malheureusement pas été retenus sur notre projet, l'UPEM non plus. Il y avait 66 projets déposés et 17 retenus, mais nous participons à un projet coordonné par l'Université de Toulouse et de Bertrand MONTHUBERT autour de l'accueil de jeunes adultes souffrant d'une forme d'autisme qui s'appelle le syndrome d'Asperger. C'est un projet à l'échelle nationale avec plusieurs universités, qui a été doté de plus de 5 M€.

Voilà pour les informations que j'avais à vous donner sur les éléments récents et à venir dans un avenir proche.

Des interventions ?

M. PELLET.- Une précision : le CT de la COMUE a eu lieu vendredi dernier et il y a eu une présentation de l'état de l'I-SITE : nous l'avons interrogé sur la demande votée à

l'unanimité en juin en CA, à savoir que dans l'accord sur les modalités de participation de l'UPEC à un projet I-SITE, les enseignants ne soient pas seulement pris comme de la piétaille mais aussi que les enseignants-chercheurs de l'UPEC puissent avoir l'initiative d'un projet I-SITE. Nous ne savions pas qu'un projet UPEC avait déjà été déposé et refusé mais la réponse de Philippe TCHAMITCHIAN a été assez inquiétante et plus dure que nous ne le pensions. Malgré la motion votée à l'unanimité et le courrier qu'il a reçu signé par 50 élus de l'UPEC sur ce point, il maintient le règlement des appels à projet, réservant deux des trois types d'appel, c'est-à-dire les plus importants, à des porteurs appartenant au consortium et la réponse qui a été faite sur l'équité au sein de la COMUE était : « *Nous verrons au cas par cas* ». Le paradoxe est qu'il dit : « *Je ne veux pas légiférer. Nous verrons au cas par cas* » cela veut dire d'abord réserver l'accès et distribuer très occasionnellement. Son argument est qu'il faut que cela reste dans l'intérêt du projet I-SITE. Ce à quoi nous lui avons répondu qu'à partir du moment où c'est l'I-SITE qui juge l'acceptation ou pas du projet, on ne voit pas bien comment un projet UPEC pourrait aller contre la définition de l'I-SITE, mais nous avons eu une fermeture assez inquiétante. Nous avons fini par lui dire qu'en tant que président de la COMUE, il pouvait faire fléchir le président du consortium de l'I-SITE puisqu'apparemment il y avait un problème entre les deux. Le président de la COMUE invite à maintenir la COMUE et une entente mais le président du consortium ferme et verrouille tout ce qui n'est pas du domaine réservé du consortium.

M. LE PRESIDENT.- C'est ce qui doit être discuté en CA, sachant qu'au conseil des membres associés, il avait un discours plus feutré.

M. PELLET.- Ce n'était pas feutré. Les gens présents au CT de la COMUE pourront en témoigner, c'était très fermé comme réaction, et loin de ce qui nous semblait être l'esprit d'ouverture de mai-juin.

M. WOLKENSTEIN.- Ta réflexion est pragmatique ; je crois que les plaies ne sont pas refermées. Il y a une position de principe qui reviendra de manière assez périodique dans cette relation avec la COMUE. En tout cas, cela ne te surprend pas et cela ne me surprend pas.

M. PELLET.- Cela dépend si on se tourne vers l'avenir ou vers le passé.

M. WOLKENSTEIN.- Un pôle ville est structuré, on n'en a pas fait partie. On essaie de raccrocher les wagons ; chaque action qui va essayer de raccrocher les wagons sera le signal ou non que ces wagons sont raccrochés ou pas du tout, mais le premier signal est très mauvais de sa part.

J'imagine que cela discute sec à l'intérieur. À chaque fois qu'il y a une tentative de rapprochement de l'UPEC, des gens vont dire : « *Ils nous ont suffisamment ennuyés dans le passé* » pour qu'il y ait des réactions en interne que nous ne connaissons pas qui soient hostiles. Ce n'est pas quelque chose qui me surprend. Pour réparer quelque chose comme cela, cela va prendre du temps.

M. PELLET.- Je ne suis pas d'accord avec la notion de « raccrocher les wagons ». C'est le discours de M. TCHAMITCHIAN qui dit qu'on a laissé passer le train, mais pas du tout : des choix ont été faits de préserver l'unité et l'entité UPEC. C'est un choix qui a été fait démocratiquement, discuté et voté. La question est de savoir s'il va continuer pendant des années à être dans une logique punitive, c'est-à-dire : « Vous n'avez pas fait ce que l'on vous demandait, donc on vous punit », ou, vu qu'il y a maintenant l'UPEC, les Ponts et l'université-cible, ce qui pour nous n'est pas scandaleux, la question est de savoir si dans ce cadre, il cherche un arrangement ou pas. Des universités qui se passent de la COMUE, il y en a d'autres.

M. WOLKENSTEIN.- Ce passé, je l'assume mais, si j'étais à sa place, je considérerais l'I-SITE comme un coffre-fort qu'il ne faut surtout pas ouvrir.

M. PELLET.- Il a clairement fait savoir qu'il est assis sur son magot. On peut être assis sur son magot et ne rien en faire.

M. WOLKENSTEIN.- Pour ouvrir un coffre-fort, il faut parfois s'y reprendre à plusieurs reprises.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au prochain point.

1.2. Approbation du PV de la séance du Conseil d'administration du 7 juillet 2017

Mme HUMAIN-LAMOURE.- J'ai commencé à le lire et je n'ai pas eu le temps de le finir : je vous en prie de m'en excuser. Il y a de très, très nombreuses coquilles. Je vais vous en donner une : on parle « d'équipe résidentielle » et pas « d'équipe présidentielle ». Ce PV mériterait une relecture plus attentive.

M. GERVAIS.- C'est un PV qui a déjà été relu à de nombreuses reprises et il a été problématique à la base. Il y a probablement encore des erreurs résiduelles. Plus on est nombreux à le relire, mieux ce sera. S'il y a des commentaires et suggestions, les faire remonter pour qu'on les collecte et que l'on rassemble tout cela dans une version consolidée.

M. TUTIN.- Une question purement formelle : nous sommes censés intervenir sur ce que nous disons. Pouvons-nous intervenir sur ce que disent les autres ?

M. LE PRESIDENT.- S'il y a des fautes d'orthographe, il n'est pas interdit de les signaler.

M. GERVAIS.- Tout ce qui est fautes d'orthographe, coquilles ou il manque une lettre, oui.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Les remarques que j'ai jusqu'à présent sont de pure forme. Si les administrateurs acceptent que l'on puisse corriger la grammaire et l'orthographe après le vote, ça va, mais cela modifie le PV formellement.

M. TUTIN.- C'est plus joli sans coquilles.

M. LE PRESIDENT.- On peut repousser au prochain CA.

M. GERVAIS.- Il faudrait que d'ici le 3 novembre, nous ayons tous les derniers commentaires pour que l'on puisse consolider le PV et proposer une nouvelle version.

M. LE PRESIDENT.- Nous reportons ce point au CA du 3 novembre.

1.3. Approbation de la mise en conformité des statuts et du règlement intérieur de l'UPEC avec le décret 2017-610 du 24 avril 2017

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Mesdames et messieurs, la réglementation nationale relative aux élections universitaires et plus précisément au comité consultatif électoral, qui va assister le président de l'université lors de ces élections, a été modifiée au mois d'avril. Le décret n° 2017-610 du 24 avril 2017 modifie les règles applicables à ce comité consultatif électoral et, puisque nos statuts doivent respecter la hiérarchie des normes et donc la réglementation nationale, il est nécessaire de modifier marginalement les statuts et le règlement intérieur pour pouvoir transposer dans ces statuts et ensuite dans ce règlement intérieur cette réglementation nationale.

Dans le tableau qui se trouve derrière moi, il y a plusieurs colonnes : la colonne à gauche indique les références du texte qu'il nous revient de transposer. Le texte précis, c'est le décret du 24 avril 2017 et plus précisément son article 4. Ce décret a été repris à l'intérieur du Code de l'éducation qui régit les différents établissements universitaires et au-delà. L'article qui reprend ce code est l'article D.719-3 du Code de l'éducation. Dans la colonne suivante, figure le texte du décret avec, en rouge, les modifications qui ont été apportées par le décret à l'intérieur de cet article. La dernière colonne est celle qui sur cette page correspond à nos statuts, sur la page suivante au règlement intérieur, et vous voyez en rouge les propositions de modification qui sont faites pour pouvoir faire cette mise en conformité.

La commission des statuts a été saisie de cette question. Elle s'est réunie le 12 octobre dernier. Une proposition lui a été faite. La commission des statuts a souhaité

marginalement modifier la proposition qui était faite, ce qui peut poser quelques difficultés juridiques sur lesquelles nous allons revenir, étant précisé que vu l'ordre du jour, il faudrait que l'on puisse aller assez vite.

Le décret, puisque c'est de là que nous devons partir, prévoit et c'était déjà le cas auparavant, que le président de l'université est responsable de l'organisation de toutes les élections, c'est-à-dire les élections aux conseils centraux mais également les élections dans les conseils de composante, par exemple. Il est indiqué, et c'est une nouveauté qui ne nécessite pas de mesure particulière, qu'il doit désormais prendre toutes les mesures pour faciliter la participation aux élections des personnes en situation de handicap. Ce qui va être à l'origine d'une modification des statuts et du Règlement Intérieur, ce sont les deux alinéas suivants : l'alinéa 2 indique que pour l'ensemble des opérations, il est assisté d'un comité électoral consultatif et, ce qui est modifié par rapport à la réglementation antérieure, c'est la composition de ce comité consultatif électoral. Auparavant, la composition était relativement libre ; désormais, le texte prévoit qu'un certain nombre de personnes doivent obligatoirement faire partie de ce comité, étant précisé que d'autres personnes peuvent y être ajoutées. Ce comité comprend notamment – ce qui veut dire que ces personnes doivent au moins en faire partie mais également que d'autres personnes peuvent en faire partie – des représentants du personnel et des usagers désignés par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration de l'établissement, ainsi qu'un représentant désigné par le recteur de l'Académie. Il est indiqué que la composition doit être fixée par les statuts ou le règlement intérieur et c'est ce qu'il nous revient ici de modifier.

Est également modifié le troisième alinéa de cet article, dans ses deux dernières lignes : « Les décisions du président ou du directeur de l'établissement » et, si l'on passe à la page suivante, on voit que toutes les décisions du président sont soumises pour avis au comité électoral consultatif. Il y a l'obligation pour le président de le saisir en cas de difficulté. Ce sont ces deux mesures qu'il va falloir transposer.

Les conséquences dans nos statuts sont les suivantes : s'agissant de l'article 28, la rédaction actuelle, c'est-à-dire avant modification et celle qui est barrée dans le texte en rouge, se lit de la façon suivante : « Les élections au CA ainsi qu'à la commission formation universitaire et la commission recherche du conseil académique sont organisées dans le respect des dispositions définies aux articles L.719-1 et suivants du Code de l'éducation avec le concours du comité électoral consultatif. » La proposition qui avait été faite à la commission des statuts et qui n'a pas été retenue, était de remplacer ce texte par un texte plus général indiquant : « Les élections aux conseils de l'université ». Juridiquement, les conseils de l'université ce sont tous les conseils : les conseils centraux, mais également les conseils de composante et de gestion, c'est ce que prévoient la réglementation et la jurisprudence. Il était proposé de dire que « les élections aux conseils de l'université sont organisées dans le respect des dispositions définies aux articles L.719-1-2 et D.719-1 et suivants du Code de l'éducation. L'idée est de renvoyer au texte dans nos statuts ce qui veut dire que chaque fois que le texte national changera, nos statuts changeront également de façon automatique sans que l'on soit obligé de réunir la commission des statuts puis de modifier les statuts en conseil d'administration. Il est indiqué que la présidente ou le président est responsable de leur organisation ; on recopie le texte. Il était indiqué que pour l'ensemble des opérations d'organisation, il est assisté d'un comité électoral consultatif dont la composition est fixée au règlement intérieur auquel on viendra ensuite.

Une difficulté est survenue en commission des statuts, le fait que soient visés dans cette proposition les conseils de l'université, c'est-à-dire à la fois les conseils centraux, conseil d'administration etc. qui figuraient dans la version antérieure, mais également les conseils de composante, étant précisé que l'article dont il s'agit est inséré dans une section ou un chapitre des statuts relatif aux conseils centraux et non pas aux composantes. Les composantes sont régies par d'autres dispositions des

statuts. Il avait été proposé par la commission des statuts de maintenir l'ancien texte, c'est-à-dire celui qui figure ici : « Des élections au Conseil d'Administration ainsi que la commission de formation de la vie universitaire et la commission académique sont organisées... » et de supprimer la dernière phrase indiquant : « Ce comité est également appelé à se prononcer en cas de difficulté dans l'organisation des élections au niveau des conseils des composantes. » Cette rédaction possède un certain nombre d'avantages et un certain nombre d'inconvénients. L'intérêt est celui de la cohérence. La disposition dont il est question ici ne va concerner que les conseils centraux. La principale difficulté est que les statuts, s'ils étaient proposés et adoptés, en l'état ne prévoiraient plus, alors que c'est quelque chose qui est obligatoire en vertu de la réglementation nationale, le fait que le comité électoral consultatif doit également être réuni pour donner des avis au président chaque fois qu'il y a des élections dans les conseils de composante.

Il y aurait en réalité trois possibilités pour les administrateurs aujourd'hui :

- La première possibilité serait de revenir au texte initial avec un inconvénient qui est de faire figurer dans ce texte des dispositions relatives à la fois aux conseils centraux et aux conseils de gestion des composantes, mais c'est une question de cohérence, il n'y a pas de difficulté juridique ou de conséquences dommageables.

- La deuxième possibilité serait de voter le texte qui a été finalement adopté par la commission des statuts et proposé par la commission des statuts au conseil d'administration, avec une difficulté qui est que, dans cette hypothèse, la partie relative aux conseils centraux est totalement conforme aux dispositions du décret ; en revanche, nous ne respectons plus la réglementation nationale au sujet des élections dans les conseils de composante.

- Il existe une troisième possibilité qui n'a pas été discutée en commission des statuts, mais que je vais proposer, qui consiste à maintenir cette rédaction proposée par les commissions des statuts, mais à rajouter une disposition similaire à l'intérieur de

l'article 12 des statuts qui, pour sa part, est relatif aux conseils de gestion des composantes. On lit dans cet article 12 que les unités de formation et de recherche sont administrées par un conseil élu et dirigées par un directeur élu de ce conseil. À la suite de cet alinéa, on pourrait rajouter un alinéa indiquant que : « Pour les élections des membres de ces conseils élus », quelque chose du type « des élections aux conseils de gestion des composantes sont organisées dans le respect des dispositions définies aux articles L.719-1 et D.719-1 et suivants du Code de l'éducation. Elles sont organisées sous la responsabilité du président de l'université avec le concours d'un comité électoral consultatif créé dans les conditions prévues par l'article D.719-3 du Code de l'éducation. »

Pour résumer, les administrateurs ont le choix entre trois scenarii :

- Le scénario initial : l'ensemble des dispositions relatives aux conseils centraux et conseils de composantes figurent dans le même article et on utilise le vocable général « les conseils de l'université ».

- Deuxième possibilité, on s'en tient à ce qui a été voté par la commission des statuts avec une difficulté qui est que seul ce texte figurera et nous sommes en infraction au regard de la réglementation nationale au sujet des conseils de composantes.

- Troisième possibilité : adopter cette rédaction et faire une modification de l'article 12 des statuts pour pouvoir insérer des dispositions similaires dans la partie qui est relative aux conseils de composantes.

À titre personnel, je suis plutôt favorable parce que cela a le mérite de la simplicité, à la rédaction qui avait été proposée initialement, c'est-à-dire celle qui fait référence aux conseils de l'université de façon générale. C'est cette partie qui figure juste après la partie barrée. Si jamais ce n'était pas le choix des administrateurs, et si jamais les administrateurs voulaient maintenir pour les conseils centraux ce qui a été décidé par la commission des statuts au sujet des conseils centraux, on pourrait le faire mais il faudrait ajouter une disposition similaire, quasiment identique, au sujet des conseils

de gestion. On va faire ces propositions et après les choses seront beaucoup plus simples, on passera à la question du règlement intérieur pour voir comment et modifier la composition de ce comité électoral consultatif.

M. GERVAIS.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. GUYARD.- Je suis très surpris de cette modification, et l'on verra après la composition de ce comité fixée dans le règlement intérieur parce que vous modifiez complètement le comité électoral consultatif : par exemple, en ne mettant qu'un représentant du personnel désigné parmi les listes représentées du collège A du conseil d'administration. Or, cela gêne. Tous ceux qui déposent une liste et ne sont pas au conseil d'administration parce qu'ils n'ont pas obtenu le nombre de voix nécessaires, n'ont plus voix au chapitre.

M. GERVAIS.- On était en train de discuter de la partie statuts, on est en train d'aborder tout de suite le règlement intérieur,

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Oui, on parlera du règlement intérieur après.

M. GUYARD.- Alors finissons les statuts.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Il est proposé prioritairement au vote pour des questions de simplicité, la rédaction qui était proposée à la commission des statuts que celle-ci avait voulu modifier. C'est-à-dire que c'est le texte qui figure juste après la partie rayée. Je vous le relis : « Les élections aux conseils de l'université sont organisées dans le respect des dispositions définies aux articles L.719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants du Code de l'éducation. La présidente ou le président est responsable de leur organisation. Pour l'ensemble des opérations d'organisations, il est assisté d'un comité électoral consultatif dont la composition est fixée au règlement intérieur. » Cette rédaction présente l'intérêt d'être la plus proche de la proposition du décret. C'est ce qui est proposé au vote sachant que si c'est rejeté, il faudra voter un autre texte et, dans ce cas, il y a des propositions alternatives. Celle proposée par la commission des statuts n'est pas suffisante en ce sens qu'elle ne transpose pas

totalement le décret dans les statuts et, si jamais les administrateurs votaient contre la proposition et disaient : « Nous préférons nous référer à ce qui a été voté par la commission des statuts », on pourrait adopter cette réglementation, mais il faudrait par ailleurs modifier les statuts de l'université et, dans l'article 12, insérer une disposition similaire. La question en réalité c'est : est-ce que l'on modifie un seul article de façon générale ou va-t-on modifier deux articles pour dire la même chose dans les deux articles ? Simplement, dans le premier article, on dirait : « Le conseil d'administration et les autres conseils centraux » et dans le deuxième on dirait : « les conseils de composante ». L'idée est de faire au plus simple et de dire « les conseils de l'université » au sens de la réglementation nationale, de la jurisprudence et du décret qu'il nous revient de transposer parce que la marge de manœuvre n'est pas importante ; elle est plus rédactionnelle qu'autre chose.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Évidemment, ce nouveau décret est paru et il faut nous mettre en conformité avec la loi, c'est une évidence absolue. Ce qui a été pointé en commission des statuts, c'est une difficulté de mise en œuvre au niveau des composantes qui mérite peut-être qu'effectivement, on sépare et que l'on analyse dans deux articles différents la manière dont on décline le décret. En effet, jusqu'à présent, il y avait bien entendu une commission électorale qui pouvait être réunie pour toutes les élections de composante mais qui n'était réunie qu'en cas de difficulté. Pourquoi cela ? Il n'y a aucune velléité de cacher quoi que ce soit dans des élections de composante. Le souci, c'est qu'il y a régulièrement des élections de composante. Cela suppose que ce comité à l'échelle de l'université se réunisse a minima une fois par mois, si ce n'est pas une fois tous les 15 jours et donc deux fois par mois : une lourdeur de l'organisation de ce comité dans le cadre des élections des composantes. C'est ce qui a été pointé. On a beaucoup discuté pour voir dans quelle mesure on ne pourrait pas alléger le travail de ce comité, tout en respectant le nécessaire contrôle par une commission de toutes les opérations électorales à l'intérieur de l'université.

C'est l'enjeu qui a été discuté, de telle sorte que vive la démocratie à l'échelle des composantes parce que si organiser des élections devient trop complexe et si on n'arrive plus à réunir la commission pour organiser ces élections, cela veut dire qu'à un moment donné, on va se retrouver bloqués.

M. GUYARD.- Je ne comprends pas pourquoi on ne garde pas le texte avec le dernier bout : « Ce comité est également amené à se prononcer en cas de difficultés rencontrées dans l'organisation des élections au niveau des conseils des composantes. » C'est très bien comme c'est écrit. Cela a toujours fonctionné comme cela. Cela n'a pas posé plus de problème que cela. Les gens se réunissent s'il y a des difficultés. C'est une garantie de démocratie et cela n'empêche en rien que l'on ne se réunisse pas une fois tous les deux mois. Le comité électoral qui se réunit quand il y a des problèmes, c'est une fois tous les ans.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- C'est une nouveauté du décret par rapport à la réglementation antérieure. Nos statuts disaient que le comité se réunit en cas de difficultés, donc il n'y avait lieu de le réunir qu'en cas de difficultés. La principale difficulté posée par ce texte, c'est que désormais ce comité ne doit plus être réuni uniquement en cas de difficulté, c'est ce qui figure à la jonction des deux pages, c'est le troisième alinéa. « Les décisions du président ou du directeur de l'établissement relatives au déroulement du processus électoral sont soumises pour avis au conseil électoral consultatif. » L'une des nouveautés du texte, c'est que le comité électoral consultatif ne doit pas se réunir qu'en cas de difficulté pour la régler, il doit se réunir pour donner un avis sur chacune des décisions qui sera prise par le président de l'université et les décisions ne sont pas prises qu'en cas de difficultés. Elles vont consister, en amont par exemple, à indiquer le nombre de bureaux de vote, les horaires d'ouverture, etc. Pour ces questions qui ne sont pas des difficultés, le comité consultatif électoral doit être consulté pour avis par le président de l'université.

Après il ne faut pas non plus exagérer les difficultés d'un point de vue matériel. En réalité, le président de l'université lorsqu'il organise des élections, va prendre un arrêté qui peut être extrêmement précis et, avec un minimum d'organisation, rien n'interdit qu'il y ait dans l'année deux séries d'arrêtés qui vont concerner toutes les élections qui auront lieu dans l'année, arrêtés qui vont fixer les dates, les lieux de bureau de vote et toutes les questions matérielles. Le comité consultatif se réunit à ce moment-là et, si tout se passe bien, il n'y a pas de difficulté, donc pas de raison de le réunir par ailleurs. On ne peut pas laisser le texte en l'état parce que la réglementation nationale ne dit plus qu'il ne se réunit qu'en cas de difficulté mais chaque fois que le président prend une décision, une décision pouvant être quelque chose d'aussi concret et simple que les horaires d'ouverture des bureaux de vote par exemple.

Mme FAURE.- Cela fait deux ans qu'au niveau du SGEN-CFDT on demande le calendrier électoral de chaque composante avec les dates, les modalités d'organisation. Cela fait deux ans que les services de la DAJ n'arrivent pas à nous fournir les échéances. Concrètement dans les faits, dans la démocratie, dans la communication, quelle solution fera que ce calendrier sera disponible pour les organisations électorales et affiché sur le site de l'université, où en sont les échéances pour chaque composante de renouvellement des conseils, etc. ? C'est comme cela que je voyais les choses. Je suis pragmatique mais actuellement on n'a pas de réponse. On ne peut pas me fournir, malgré mes demandes à la DAJ, le calendrier électoral des composantes. Je souhaiterais que l'on puisse avoir le calendrier électoral des composantes. Je rentre de façon pratique.

Mme RIOU.- Il est difficile de vous donner des calendriers jusqu'à maintenant parce que cela se fait au fil de l'eau, notamment avec les renouvellements partiels. On peut observer à la DAJ, depuis quelques années, que les renouvellements se font sur les mêmes périodes et beaucoup de renouvellements en même temps. Il y en a très

régulièrement. La différence avec ce décret, c'est que l'on va devoir travailler dès la rentrée avec les composantes sur des calendriers que l'on sera tenu de définir et on demandera aux composantes de les définir au plus tôt, parce que le conseil électoral consultatif ne pourra pas être réuni constamment et aura besoin de se prononcer sur un certain nombre d'élections à venir, notamment sur les bureaux de vote et sur les horaires, ce qui est expressément prévu dans le décret. On a identifié deux périodes dans l'année pendant lesquelles on organisera des élections de composantes, qui correspondaient déjà à peu près aux périodes déjà existantes et simplement on soumettra, on établira ensemble, le calendrier pour une année avec des dates déjà fixées. En fonction des besoins des composantes cela évolue constamment, on s'adapte aux besoins.

Mme FAURE.- Concrètement, un doyen est élu tous les cinq ans, les conseils de gestion après les renouvellements de collège… Nous voudrions voir afficher en début d'année, sur le site de l'université : telle composante, telle date, telle période mais que l'on soit informé. Je ne veux pas entrer dans les bureaux de vote et le nombre. On demande juste de la démocratie. Actuellement, ce n'est pas possible. On l'apprend si on se balade à votre étage ou dans les conseils des composantes.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Au-delà de la difficulté matérielle temporelle de définir très longtemps à l'avance une date très précise du scrutin, normalement la durée des mandats, et donc les grandes échéances sont connues de tous. Pour ce qui est de l'organisation précise, elle est connue pour tout le monde en même temps par le biais de l'arrêté qui est publié. Il serait fort délicat que l'on prévienne certaines personnes plus tôt que d'autres. Cela entacherait le processus électoral d'un sérieux biais.

M. GUYARD.- Pour la dernière phrase qui a l'air de poser problème, il suffit d'écrire : « Ce comité est également appelé à se prononcer dans l'organisation au niveau des élections des composantes. De supprimer « En cas de difficulté rencontrée ».

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Justement la proposition mise aux voix est la suivante, qui consiste à dire pour la dernière phrase : « Pour l'ensemble des opérations d'organisation qui concernent les conseils de l'université, les conseils centraux ou de gestion, le président est assisté d'un comité électoral consultatif dont la composition est fixée au règlement intérieur » avec pour le reste un renvoi aux dispositions nationales, c'est-à-dire qu'il va devoir solliciter l'avis. La rédaction proposée initialement est celle qui permet de coller le mieux au texte et c'est sans doute celle qui respecte le mieux la réglementation nationale.

M. GUYARD.- « Des opérations d'organisation » on pourrait rajouter derrière « les élections centrales et au niveau des composantes ».

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Le texte commence par les mots suivants : « Les élections aux conseils de l'université », c'est-à-dire au regard de la réglementation et de la jurisprudence, aussi bien les conseils centraux que les conseils de composantes.

Mme FAURE.- On ne demande pas d'être prévenus avant mais qu'en début d'année, on nous donne les périodes des renouvellements de chaque… que l'on sache qu'un arrêté sera publié après.

M. GERVAIS.- Ce n'est pas l'objet du débat.

M. ALIBERT.- Pour l'investissement des membres de la commission, il aurait été souhaitable que l'on propose la modification qui a été votée par cette commission, sinon à quoi cela sert que l'on se réunisse ?

M. MAITROT DE LA MOTTE.- J'ai indiqué les difficultés posées par cette rédaction. Il faut prévenir les administrateurs de l'ensemble des risques juridiques. La rédaction proposée par la commission des statuts ne transpose pas totalement le texte. Je l'ai dit devant la commission des statuts, je ne peux pas ne pas le dire devant le conseil d'administration qui vote.

M. GERVAIS.- Il faut maintenant passer au vote. Alexandre, peux-tu nous formuler le vote que tout le monde comprenne bien l'objet du vote ?

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Il est proposé le texte après la partie rayée sur la première page du tableau.

Mme LARRUE.- Si vous voulez tenir compte du travail de la commission, il faut proposer au vote l'un ou l'autre et après chacun se décide. Vous n'allez pas proposer un seul.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Par souci d'efficacité, je vous propose de procéder de la façon suivante : c'est de proposer ce texte. S'il est adopté, c'est que les administrateurs auront préféré ce texte à l'autre dont ils savent qu'il existe. S'ils préfèrent l'autre texte dont il faudra ensuite discuter, ils peuvent voter contre maintenant et il reviendra ensuite à la direction de l'université de faire une proposition alternative qui repartira du texte voté par la commission des statuts.

M. GUYARD.- On peut faire classiquement et faire chaque texte. On a toujours fait comme cela et cela marche bien. J'ai l'impression que cela fait je préfère un texte et pas l'autre.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- L'autre est affiché. Si j'ai bien compris les administrateurs préfèrent qu'il y ait les trois options et celle qui a le plus de voix est adoptée ?

M. WOLKENSTEIN.- Si on est amené à voter quelque chose qui n'est pas conforme à la règle, cela me semble légèrement absurde. Mais si l'absurdité peut être votée, c'est une preuve de créativité d'un conseil d'administration que je ne partage pas.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- C'est pour cela que je voulais proposer la première version qui est la plus conforme au texte.

M. WOLKENSTEIN.- J'ai bien compris. C'est pour cela que je m'étonne que l'on puisse voter quelque chose d'absurde, mais je me plie à la majorité.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- La commission des statuts ayant proposé quelque chose qui n'est pas totalement légal, je ne peux pas non plus dire ne pas dire au conseil d'administration que cette proposition a été faite.

M. WOLKENSTEIN.- Nous faisons ce que l'on veut mais si la proposition absurde était adoptée, elle demeurerait toujours absurde et donc inadoptable. Le vote ne servira qu'à dire que nous avons voté quelque chose d'absurde. Ce sera dans le PV.

M. GUYARD.- Si je peux me permettre, les deux textes, celui proposé par la commission des statuts et celui que vous voulez que l'on adopte, sont deux choses séparées ; la commission des statuts a au moins le mérite d'avoir posé certaines règles comme : « Le comité électoral consultatif se réunit valablement dès lors que six membres sont présents. » ce qui n'est pas précisé dans le texte que vous proposez.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- C'est le règlement intérieur, ce n'est pas encore le sujet qui est plus vaste que celui des statuts. Celui des statuts consiste à recopier un texte dans les statuts. Après, le règlement intérieur pourra donner lieu à des discussions plus importantes parce que nous avons plus de liberté.

Mme FAURE.- Je ne comprends pas pourquoi la commission des statuts ayant déjà siégé, n'a pas appliqué la mise en conformité sans proposer. Je ne comprends pas le temps passé par la commission des statuts à proposer un texte qui n'est pas en conformité avec le cadrage.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Une proposition a été faite par la commission des statuts, c'est celle que je propose d'adopter. Elle a souhaité modifier le texte avec une certaine part d'illégalité ou d'incomplétude au sujet des conseils des composantes et je ne pense pas que le conseil d'administration puisse aujourd'hui entériner ce seul texte. Il y a en réalité trois possibilités. Deux légales et une illégale.

La première possibilité légale, qui est d'ailleurs la plus simple, est celle qui consiste à dire qu'il y a un léger problème de cohérence, mais nous mettons dans la rubrique « conseils centraux » une disposition qui s'applique à tous les conseils d'université, les centraux comme les conseils des composantes, et ensuite nous reprenons les termes du texte.

La deuxième possibilité, qui est illégale, consiste à dire : arrêtons-nous à ce qui a été voté mais il y a eu un vote au sein de la commission des statuts, et ne transposons le décret qu'en ce qui concerne les conseils centraux et malheureusement, nous serons dans l'illégalité en ce qui concerne les conseils des composantes.

Troisième possibilité que je propose à partir du moment où je pense qu'il serait opportun que le conseil d'administration vote un texte conforme à la réglementation, c'est de dire que si jamais cette modification était faite, alors il faudrait également, de façon symétrique, modifier les dispositions relatives aux conseils de gestion pour insérer la même disposition. Voilà les termes du débat en droit et en opportunité.

M. GERVAIS.- Que fait-on ? Je rappelle qu'il faut une majorité absolue.

M. PELLET.- Nous avons entendu les trois propositions mais pourquoi le travail de la commission des statuts doit être en quelque sorte annulé par le CA ? S'il y a un lieu où la conformité aux lois doit être appliquée, c'est la commission des statuts. Cela veut dire qu'il y a eu je ne sais pas combien d'heures de débat à la commission des statuts pour aboutir à un texte qui n'est pas légal et on demande au CA de faire changer le texte de la commission des statuts. C'est faire le travail à l'envers. Le CA peut avoir confiance en la commission des statuts. Nous avons quand même besoin d'explications sur les raisons d'un vote qui remet en cause ce qui a été proposé et qui aboutit à cette proposition illégale.

M. TEBOUL.- Des membres de la commission des statuts ont-ils considéré que le texte que vous considérez comme illégal est légal ? En d'autres termes, est-ce que des membres de la commission des statuts ont voté pour le texte que vous considérez comme illégal et mais qui leur paraissait en conformité avec les textes ? En ce qui me concerne, je crois qu'il n'est pas en conformité avec les textes. Un texte doit être transposé dans sa totalité, sinon il y a une lacune dans le texte d'application et c'est un élément invalidant pour le texte dont il émane. Nous sommes d'accord sur ce principe. Si tel est le cas, c'est illégal et nous ne pouvons pas voter sur un texte illégal.

M. GIRAL.- Ce que l'on pourrait faire, c'est indiquer la transposition sur les conseils centraux et remettre à un autre CA la disposition concernant les composantes.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Je n'y suis pas opposé. Cela suppose que la commission des statuts se réunisse à nouveau mais elle sera amenée de toute façon à se réunir sur d'autres sujets. Juridiquement, cette proposition me semble tout à fait acceptable. Sinon, autre possibilité : j'ai réfléchi à un texte qui permette de modifier les dispositions relatives aux composantes mais on peut l'adopter maintenant ou plus tard. Si jamais le texte voté par la commission des statuts, qui est incomplet, était adopté, il faudrait compléter l'article 12 des statuts en insérant juste après les passages relatifs aux élections dans les conseils de composantes, un texte qui reprendrait le texte du décret qui dirait la chose suivante : « Les élections aux conseils de gestion des composantes sont organisées dans le respect des dispositions définies aux articles L.719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants du Code de l'éducation – c'est ce qui est proposé au sujet des conseils de façon générale – Elles sont organisées sous la responsabilité du Président de l'université avec le concours d'un comité électoral consultatif créé dans les conditions prévues par l'article D.719-3 du Code de l'éducation. » C'est ce qu'il faudrait insérer. On pourrait l'insérer maintenant et rien n'interdit de l'insérer lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

M. PELLET.- On en revient au débat du contenu. Pour formuler les choses autrement, tout le monde comprend qu'il y a eu un litige à la commission des statuts. Puisqu'a priori le conseil d'administration fait confiance à la commission des statuts pour réfléchir à cela, avant d'annuler le travail de la commission des statuts, le CA voudrait comprendre le point de litige et, autrement dit, avoir l'avis de ceux qui ont finalement obtenu un vote majoritaire de la commission des statuts sur cette question.

M. TEBOUL.- Ils n'ont pas voté en faveur d'un texte dont ils pensaient qu'il était illégal. Pourquoi pensent-ils qu'il est légal ? Ce que vous indiquez pour un juriste est évident,

le texte doit être proposé dans sa totalité sinon il est entaché d'illégalité. Pensaient-ils qu'il était illégal ou pensaient-ils qu'il était légal et pourquoi ?

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Il faudrait demander aux membres de la commission des statuts qui étaient présents.

M. TEBOUL.- C'est aberrant : vous êtes président de la commission des statuts. Vous avez dû attirer l'attention des membres de la commission des statuts sur le fait qu'il y avait une illégalité pour un défaut de transposition d'une disposition décrétale. Qu'ont-ils dit face à cela ?

M. MAITROT DE LA MOTTE.- J'ai proposé à la commission des statuts que soit proposé au conseil d'administration le texte ici surligné, c'est-à-dire un texte qui mentionnait « les conseils de l'université » qui en réalité était le texte le plus proche possible du décret. La commission des statuts a dû durer comme une heure et demie ou deux heures – il arrive un moment où l'on ne regarde même plus l'heure – et pour des raisons plus de logique que de droit, au regard de la structure des statuts de l'université, un certain nombre de membres de la commission des statuts, dont je n'étais pas, ont estimé qu'il fallait limiter la modification de l'article 28 des statuts aux seuls conseils centraux et n'ont pas souhaité ou n'ont pas fait de propositions relatives aux composantes. Elles ont été sorties, mais sans être remises ailleurs, ce qui est le scénario trois.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose que l'on réunisse la commission des statuts de façon à ce que l'ensemble du travail soit achevé et que l'on repousse le vote d'un texte définitif et prenant en compte l'ensemble du décret par la commission des statuts. On vote tout dans un deuxième temps.

M. GERVAIS.- Il faut signaler à la commission des statuts que le CA a bien vu la difficulté en ayant la proposition uniquement sur l'article 28 et qu'il faut compléter pour avoir une retranscription intégrale de ce qui est dans le décret.

2. AFFAIRES FINANCIÈRES

2.1. Débat d'orientation budgétaire 2018

M. GERVAIS.- Nous allons passer à ce que nous avons appelé dans l'ordre du jour le débat d'orientation budgétaire. Je ne vous cache pas que dans ce genre de situation qui n'est jamais simple, je ne suis pas forcément très à l'aise dans cet exercice parce que, quand on annonce des nouvelles comme celles-là, ce n'est pas toujours évident ; mais il me semble qu'il y a un devoir de transparence et la volonté de ma part de tout mettre sur la table pour bien comprendre les tenants et aboutissants.

Lors du dernier CA qui a eu lieu le 29 septembre, vous avez eu une note et une explication de la Direction des services financiers concernant la situation budgétaire à ce jour, en prenant en compte essentiellement les deux tiers de l'exercice 2017. Nous avons noté ou ce qui était soulevé, que nous avons une difficulté face au fameux GVT, le glissement vieillesse technicité, si l'on tient compte de l'exercice 2016, qui atteint 930 000 € alors qu'il y a encore trois ans, le GVT négatif, celui qui est lié aux départs et au remplacement par les plus jeunes, n'est plus suffisant pour compenser le GVT positif qui concerne les avancements par ancienneté, par promotion et par pyramide d'âge. C'est ce qui est écrit dans la note et si on fait une extrapolation par rapport à l'exécution budgétaire sur les deux premiers tiers de l'année 2017, on se rend compte qu'il y a un besoin en financement en masse salariale et avec des hypothèses : en supposant que la prochaine campagne d'emploi ait un impact nul, que la dotation d'1,89 M€ qui a été allouée à la fin par le ministère pour l'exercice 2017 serait reconduite et utilisée à 100 % pour financer cette masse salariale, on se rend compte, ou l'extrapolation nous indique, qu'il y aurait un besoin en financement d'au moins 1 M€ pour avoir le financement en face des dépenses de masse salariale.

La note que je vous présente ici, et elle a été rédigée en français, la proposition de l'équipe, ce sont les orientations pour l'année 2018. Cette construction repose sur un certain nombre d'hypothèses et de principes. Je vous le dis clairement, quand on est

face à ce genre de situation, il n'y a pas de bonne solution. Il faut essayer de choisir le moindre mal. On est bien conscient de la situation et, dans l'idéal, on mettrait de l'argent partout où il en faut mais on ne peut pas. Je rappelle aussi que l'an dernier, lorsqu'on a construit le budget 2017, on avait tout fait pour maintenir au même niveau les dotations. C'est un effort qui avait été fait et je me souviens, et vous vous souvenez probablement, que j'avais lancé à plusieurs reprises des alertes et un point de vigilance sur la masse salariale. Finalement, ce point de vigilance a été masqué par cette providentielle dotation complémentaire donnée lors d'une année électorale. La réalité c'est que, bien que cela ait soulagé la douleur à l'époque, cela n'a pas soigné et force est de constater qu'à ce jour on retrouve les mêmes symptômes. Mais les remèdes que l'on avait appliqués l'an dernier ne suffisent plus. Alors que faire dans ce genre de situation ? Je voudrais tout de suite donner un certain nombre de pistes pour que tout le monde comprenne bien les possibilités et pourquoi nous les avons écartées. On pourrait imaginer qu'une nouvelle manne arrive ou que les ressources propres augmentent mais il faut se baser sur des budgets sincères. Tant que l'on n'a pas de notifications ou de certitudes sur ces chiffres, on ne peut pas les prendre en compte, en tout cas au stade du budget initial. Si évidemment il y avait des annonces ou des notifications qui allaient dans un autre sens, bien entendu que l'on en tiendrait compte.

On pourrait faire comme si de rien n'était et laisser filer les choses mais, dans un budget, on doit le présenter devant un contrôleur budgétaire et le contrôleur budgétaire vérifie ce genre de chose. Le budget doit être sincère et on doit justifier les ressources en face des dépenses.

On pourrait aussi, et je sais que cela pourrait être la tentation de certains, afficher – et cela pourrait être un message politique – un déficit qui correspond au manque, mais j'aimerais quand même alerter sur cette possibilité : tout d'abord, ce serait un message très fort, mais un message très risqué aussi. Je vous rappelle que ces

dernières années, l'université s'est constitué une certaine réputation sur le sérieux de ses comptes. Aujourd'hui, cette réputation fait que lorsqu'on présente un budget, il y a un certain niveau de confiance. Est-on aujourd'hui dans la situation où l'on a envie de remettre en question toute cette confiance ? Sans compter que de toute manière, si on présente un budget en déficit, on va se faire retoquer par le contrôleur budgétaire et, structurellement, nous avons une université qui lors des budgets rectificatifs constate des ressources supplémentaires et au final, alors que l'on présente un budget en déficit au budget initial, on pourrait se retrouver avec un budget excédentaire à la fin. Vous imaginez la situation et ce que l'on pourrait penser de notre gestion.

Si on ne va pas sur ces hypothèses, il faut trouver un moyen de présenter un budget sincère et à l'équilibre tout en préservant l'essentiel et, l'essentiel, c'est la maîtrise des coûts. Il n'y a pas tant d'options que cela. J'ai entendu beaucoup de suggestions ces derniers jours et vous pensez bien que l'on les a toutes explorées. L'an dernier, quand on a fait le budget initial 2017, on avait déjà cherché des voies d'économie qui permettent de faire un plan pour présenter un budget à l'équilibre. Il serait, je pense, insensé de croire que nous n'avons pas cherché à trouver toutes les économies possibles sur le modèle actuel. En réalité, quand on regarde bien les pistes, soit elles demandent beaucoup de temps pour qu'elles donnent des effets durables – ce sont essentiellement des restructurations et des cibles que nous avons sur les deux, trois ou quatre prochaines années et c'est déjà en cours – soit cela représente plus de problèmes que de solutions. Je pense notamment à tous les risques financiers que l'on pourrait avoir si on mettait en cause un certain nombre de nos engagements. La réalité est que ce sont des mesurettes qui ne sont pas en mesure de faire face à la difficulté.

Le choix de l'équipe, parce qu'il faut bien partir d'une hypothèse, est de préserver l'emploi. En cette période de rentrée, l'emploi est la ressource rare. Aujourd'hui

beaucoup d'universités ont fait le choix de geler des postes. Nous, à l'UPEC, jusqu'à l'année dernière et jusqu'à cette année, nous avons toujours fait en sorte de préserver les emplois. Les emplois, cela permet d'avoir du présentiel, du relationnel. C'est autre chose que des heures de vacation ou des bornes en libre-service. Notre choix est un choix d'équipe et la priorité que l'on vous propose dans cette note et dans ce projet, c'est de préserver les emplois et d'investir pour l'avenir. Il est clair que tout ce que je vous propose là est par rapport aux éléments que l'on a aujourd'hui, à cette date. À partir de cette hypothèse de départ qui est la préservation des emplois, il y a aussi des principes et ceux qui sont déclinés dans cette note, reposent sur le partage de l'effort. Dans les situations difficiles, il est important que les efforts soient partagés. L'autre principe est de minimiser les impacts des efforts par rapport à la réalité du terrain. Il faut faire en sorte que les structures les plus concernées par l'augmentation des effectifs soient les moins touchées. Un autre principe est de garder le lien social d'accompagnement et d'accueil. Bien entendu, il y aura de la part de la Direction une certaine bienveillance par rapport à ces difficultés. Il va de soi que nous ne sommes pas là pour mettre en difficulté telle ou telle structure.

La note décrit un certain nombre de mesures d'économie envisagées et je tiens à en signaler quelques-unes : premièrement, nous avons fait le choix, l'équipe politique présidentielle, et c'est une décision collective, a fait le choix de faire aussi un effort dans ce souci d'économie, de maîtrise des coûts. En particulier, nous avons décidé, collectivement, de baisser les primes de l'équipe présidentielle de 24,5 %. En plus de primes qui sont réduites au niveau de l'équipe présidentielle, nous allons faire un effort sur le budget de la présidence et, en tout, ce sont 50 000 € d'économie que nous envisageons. Cela peut sembler symbolique, mais cela nous semble tout à fait normal dans ce genre de situation de participer et de montrer l'exemple. L'autre point, ce sont les services centraux. Nous avons demandé et les discussions sont en cours : l'idée est de réduire de 350 000 €. C'est déjà beaucoup. Il faut savoir que les marges

sont très réduites en termes de services centraux parce qu'il y avait déjà eu des économies l'année dernière et que beaucoup de frais sont des dépenses incompressibles liées à des engagements ou liés à des factures.

Nous avons ensuite les dotations aux contributions au niveau des composantes. Là également, nous proposons une baisse de 350 000 €. La baisse que nous proposons se fera d'après le modèle présenté en fonction de l'impact de l'augmentation des effectifs. Ce n'est donc pas une baisse égalitaire que l'on propose, mais une baisse qui tient compte d'une certaine équité dans l'effort. Concernant le soutien à la formation et à la recherche, là aussi il y a des réductions qui portent essentiellement, même si bien entendu il faut toucher aux dépenses de fonctionnement récurrentes, sur les appels. Il est évident que ce n'est pas facile, mais cela représente en tout 930 000 € d'économie et il est difficile après avoir regardé toutes les lignes budgétaires de demander plus. Il est évident aussi que si de nouvelles ressources devaient être notifiées ou si l'on devait identifier de nouvelles marges de manœuvre, par exemple en novembre ou un peu plus tard, on reviendrait vers le conseil d'administration qui est le seul décisionnaire à la fin pour identifier à quel endroit ces ressources seraient abondées. Il est évident enfin que l'on ne peut que regretter cette situation, on aimerait pouvoir maintenir tout. Ce n'est pas une situation évidente, mais ce sont les seules pistes pour maintenir les emplois. Je tiens à le répéter, ce sont les pistes que nous avons identifiées pour maintenir les emplois. Il me semble important d'alerter les tutelles sur cette situation qui est inacceptable, mais il faut donc que ce soit annoncé publiquement en CA, que ce soit notifié dans les procès-verbaux et que ce soit remonté au niveau de nos tutelles et c'est ce que nous ferons dans les prochains jours et dans les prochaines semaines, notamment par la voix de Monsieur le Président. Nous avons, et je le répète, un devoir une responsabilité en tant qu'équipe de présenter un budget sincère. Il est impensable, et je le répète même si j'ai cru entendre ce genre de mots, notamment en commission des moyens,

de faire de la cavalerie. Penser qu'il y a d'autres sources d'économie, c'est ignorer la réalité. Les marges sont très faibles, je vous l'assure et je vous le garantis. Nous avons une vision à l'échelle de la présidence, j'ai une vision globale de ce qui se passe et, même si je comprends bien que dans un niveau plus fin de granularité, il peut y avoir des situations très différentes d'une structure à l'autre, la réalité c'est que les pistes sont très peu nombreuses. Finalement des mesurettes c'est du *one shot,* cela ne prépare pas vraiment l'avenir. Malgré ces mesures difficiles, il faut avoir une vision pour l'avenir. C'est pourquoi il faut poursuivre la politique ambitieuse d'investissement, c'est la priorité quand on est en difficulté. Il faut revoir notre politique de partenariat ; c'est ce que nous sommes en train de faire en se recentrant sur des partenariats moins nombreux mais privilégiés, et il faut repenser en profondeur notre modèle économique. Il faut entamer ce travail. Le CA sera bien entendu impliqué, il y a des pistes avancées, mais ce ne sont pas forcément les bonnes pistes. Il faut imaginer et revoir toutes les pistes, cela semble primordial pour la suite. Il faut aussi profiter de cette évaluation HCERES pour repenser et faire un bilan de ce qui s'est passé ces dernières années pour revoir notre offre de formation. Je pense notamment à la fameuse soutenabilité financière. Enfin, je pense qu'il est important de maintenir une politique de préservation de l'emploi avec une vision humaine et responsable. Maîtriser les coûts afin de préserver les emplois. Je peux comprendre que tout le monde ne partage pas cette vision et ce que je suis en train de proposer aujourd'hui. C'est pour cela qu'a lieu un débat. Je pose les bases, j'indique quelles sont les pistes que nous avons explorées parce qu'en tant qu'équipe, nous avons essayé de pousser la réflexion jusqu'au bout et nous sommes partis sur l'hypothèse de la préservation de l'emploi et c'est la base de l'échange que nous allons avoir tout à l'heure. On a beaucoup parlé ces derniers jours de message politique. Il dépend à mon avis du point de vue. Bien entendu, j'entends le message qui consiste à dire que si l'on baisse les dotations aux composantes, on se met en difficulté parce que c'est

là où il y a les composantes, là où il y a les étudiants et c'est là où on va se retrouver face à des problèmes : problèmes d'accueil, problèmes de formation. Je peux aussi vous donnez le même genre d'arguments pour toutes les autres pistes. Si je vous parle des directions administratives, si on baisse les dotations au niveau des directions administratives, ce sont moins de services, des services qui sont en support et en soutien directement ou indirectement auprès des étudiants, mais pas seulement, des chercheurs et des enseignants. On sait que la situation est déjà difficile. Si on baisse encore plus les dotations de recherche, qu'est-ce que cela signifie d'un point de vue message politique ? On veut devenir un collège universitaire ? On ne veut plus faire de la recherche ? Si on réduit les appels encore plus notamment l'appel d'offres de transformation pédagogique, cela veut dire que l'on ne veut plus soutenir les composantes ? Parce que l'argent arrive au niveau des composantes sur cette transformation pédagogique. On pourrait dire aussi, et si on retire des postes ? Finalement le message politique, c'est que l'on considère uniquement une solution financière.

Je le dis clairement, quelle que soit la baisse, quel que soit l'endroit où on met la baisse, il y a un message politique derrière et le message que je voudrais vous dire aujourd'hui c'est celui que j'essaie de présenter dans cette note, c'est que finalement, si l'effort est partagé, cela veut dire que l'on a une vision de l'université avec toutes ses composantes, toutes ces structures avec le lien formation-recherche et que l'on souhaite continuer dans cette vision de l'université telle que nous l'avons toujours eue jusqu'à présent.

Que les choses soit claires, dans une situation aussi compliquée, il faut aussi à un moment donné s'en remettre aux instances pour pouvoir débattre et faire des choix. C'est pour cela que je tenais aujourd'hui à vous présenter tout ce qui est indiqué dans la note et tout ce que je viens de vous dire pour que l'on puisse échanger sur le futur

de l'UPEC et sur la vision que l'on veut se faire du modèle d'université pour les prochaines années.

Pour conclure, j'aimerais faire un vœu. Que l'on soit d'accord ou pas avec la proposition, que nous aboutissions à un résultat identique à celle qui est faite, ce n'est pas là le problème. Le problème est de discuter et donc l'enjeu est trop important pour que l'on s'enferme dans des querelles partisanes ou dans des défenses de notre petit pré carré. Je pense, et c'est mon vœu le plus cher, qu'à un moment aussi charnière, il y ait un vrai débat constructif et que tout le monde reste respectueux les uns des autres dans cet échange.

Je suis à votre écoute et prêt à discuter.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais remercier Frédéric pour le travail énorme qu'il a fourni ces dernières semaines dans un contexte difficile par ailleurs sur le plan personnel, et souligner que la priorité est de maintenir les postes. Le risque d'être en déficit, c'est très vite le fait d'être mis sous tutelle ministérielle l'année suivante. Il est très clair que là, les priorités seront des choix simples, c'est-à-dire le gel de postes et le non-remplacement des personnes qui quittent l'établissement.

L'idée également était que l'effort demandé dans le cadre du budget initial – s'il y a des améliorations et des bonnes nouvelles qui arrivent ensuite sur les budgets rectificatifs, on pourra corriger les choses – soit réparti collectivement sur l'ensemble des structures qui toutes contribuent à faire de notre université une université où il y a un lien entre formation et recherche, tout en demandant à tout le monde y compris dans le domaine de la recherche, de l'innovation, y compris au niveau des services centraux, au niveau de la présidence et des composantes, un effort collectif de telle façon que l'on ne soit pas seulement que dans un effet de cavalerie ou dans le calcul d'un budget qui ne serait pas fidèle aux réalités. Nous sommes dans une situation contrainte. Je vous ai dit en introduction que l'on allait avoir du mal à entamer un débat avec le ministère. C'est pour cela que l'on attend et dans quelques jours nous

ferons voir la synthèse complète du bilan de la rentrée. Nous avons des éléments pour dire que cela est très inégalitaire au niveau national et même au niveau régional, au niveau de l'Île-de-France. J'ai l'intention de faire remonter l'information à nos tutelles – rectorat, préfet, ministère – que je souhaite me dégager de toute responsabilité pénale parce que c'est moi qui porte cette responsabilité du fait du sureffectif dans certaines salles qui ne permet pas des conditions d'accueil sûres. Il faut peut-être saisir le procureur de la République mais je ne porte pas seul la responsabilité d'une situation que je réprouve et pour laquelle nous n'avons pas le choix. Il y a certains présidents de l'université en ce moment qui sont dans nos conditions de sureffectif, qui sont pris en étau entre l'obligation d'accueil et l'obligation de se taire.

M. WOLKENSTEIN.- La situation aujourd'hui est attendue. Je n'attends pas après la loi sur l'autonomie des universités, un nouveau gouvernement qui ne changera pas de politique vis-à-vis de la politique menée depuis des années, c'est-à-dire une restriction budgétaire qui touche tous les éléments du service public de manière assez drastique. C'est quelque chose que l'on connaît très bien à l'hôpital et qui nous a conduits, sous la pression, à faire des choix. Le choix du gel et de la diminution des budgets est un choix de mutualisation du risque que l'on pourrait qualifier d'impôt révolutionnaire, ce qui à mon sens n'a jamais été un mode de fonctionnement stratégique intéressant. Je n'ai pas participé aux débats qui conduisent à utiliser cette solution. Je pense que ce premier pas n'est qu'un premier pas dans une restriction qui va se poursuive au fur et à mesure des années et que l'université est en fait confrontée à une pression qui va s'accentuer. Cette pression qui va s'accentuer va nous conduire à faire des choix. Ces choix peuvent conduire à mettre un éventail qui est de se dire : est-ce que l'on devient une université pour les étudiants, pour la recherche, une université pour un fonctionnement normal ? Ou alors des choix stratégiques ? Si je mets en parallèle ce qui s'est passé dans l'hôpital public et notamment dans l'hôpital voisin qui est mon expérience depuis plus de 30 ans, la structuration s'est faite en

pôles et en départements hospitalo-universitaires. À un moment donné, la pression budgétaire était telle que le fonctionnement n'était pas possible. Choisir de ne pas geler les postes est un choix que tout le monde peut approuver. Ce n'est pas un choix : on veut avoir les postes, c'est évidemment une source d'enseignement et de recherche. La question sous-jacente derrière est : quelle politique ? Dans une politique qui va nous conduire à avoir cette pression budgétaire de manière éternelle ou en tout cas à l'échelle d'une carrière lambda d'un administrateur, est-ce que nous restructurons l'université comme cela a été fait dans un certain nombre d'établissements publics en pôles, de manière à pouvoir gagner en efficience avec une masse critique suffisante à la fois pour la recherche, mais aussi pour l'enseignement ou subit-on une pression qui nous conduira manifestement à payer, tant qu'on pourra ? Parce qu'à un moment donné, de toute façon, on va se retrouver en rupture. Il est évident que plus on donne, plus on donnera. La question de fond ce n'est pas vis-à-vis des tutelles, d'avoir un budget à l'équilibre, c'est une question évidemment : il faut avoir un budget terminologiquement honnête et sincère. La sincérité du budget m'a toujours fait rire car la sincérité n'est pas là. La sincérité, c'est l'acceptation d'une contrainte.

Je souhaite qu'à la lumière de cet événement, parce que je le considère comme un événement ; qu'on soit aujourd'hui contraints de discuter d'une situation budgétaire ne m'étonne pas, que l'on soit contraint de discuter de la diminution d'un budget était attendu. Ce qui me semble être un événement, c'est : quel est l'événement derrière ? Est-on prêt à subir ou à modifier la structure de l'université ? C'est un sujet clé. On peut imaginer un pôle social, un pôle droit, un pôle santé. On peut imaginer des choses structurantes qui permettront vis-à-vis des tutelles, non pas d'augmenter les budgets ; ma naïveté m'a quitté le jour où un consensus s'est élevé sur un candidat en France dont le programme était absent et l'émergence des propriétés du système allait conduire à ce type de débat, finalement à ponctionner. Ce n'est pas cela la

politique. La politique, c'est de choisir. On a besoin d'avoir une stratégie claire. Si on accepte la réduction du budget, c'est en échange de quelque chose qui est une voie. Aujourd'hui, la voie, je la vois que dans une structuration en pôles qui nécessite un assentiment du Conseil d'Administration pour aller vers quelque chose qui soit vendable aux tutelles comme une pression moindre ou une pression de plus, mais pour une préservation d'une politique globale qui intégrera tous les éléments.

Mme FAURE.- Au niveau du SGEN-CFDT, toutes les organisations syndicales ont manifesté auprès de notre tutelle l'insuffisance budgétaire pour l'enseignement supérieur comme pour les mesures que nous allons voir dans la fonction publique parce qu'une partie d'entre nous sommes fonctionnaires. Ce que l'on aurait souhaité, c'était plutôt un budget sur plusieurs années, une présentation sur plusieurs années autour d'un projet. Pour les personnels, je suis contente que vous ayez clarifié parce que dans la note budgétaire, nous n'avions pas vu clairement la priorité pour les personnels. Vous l'avez dit oralement mais on ne le ressent pas quand on lit la note budgétaire. Cela devrait être plus mis en avant.

Sur les priorités, on va avoir prochainement la politique de campagne d'emplois. Ce qui nous semble important pour les personnels aujourd'hui, c'est de réfléchir sur l'avenir. C'est-à-dire des éléments sur la formation des personnels. Cela nous semble un enjeu ; les méthodes avec le numérique ont beaucoup changé et les transitions : comment on monte en professionnalisation des personnels ; cela demande des moyens, des plans de formation, cela demande de remplacer les personnels lorsqu'ils sont en formation. C'est pour nous un enjeu. Comment les personnels s'adossent à un projet de l'université ? Sur quoi doit-on mettre les efforts ?

Actuellement le sentiment que l'on a c'est plutôt d'abord qu'il y a toujours 55 postes vacants à l'UPEC, un recrutement qui se fait souvent sur la catégorie C plutôt que sur du déclassement, alors que l'on demande les mêmes missions dans les fiches de poste. Une politique indemnitaire qui est pour nous insatisfaisante par rapport aux

efforts que mènent les personnels. Tous ces éléments sont des éléments d'avenir. C'est-à-dire comment on remotive les personnels, comment on les implique sur de nouveaux projets. Pour nous c'est un élément. Il nous manque dans cette note un projet.

Je regrette que le numérique ait été mis juste sur le site web parce que pour moi ce n'est pas du numérique, c'est de la communication. Le numérique aujourd'hui, si on lit le rapport Filâtre, c'est comment on mobilise le numérique dans la pédagogie et comment derrière de nouveaux métiers vont apparaître au niveau de l'interface entre l'administratif et les personnels enseignants, comment on anticipe ces changements que devra faire l'université dans sa pédagogie au service des étudiants.

Il faudra que l'université s'adosse au projet. On en débattra au moment du débat budgétaire ; là, c'est un pré-débat budgétaire. Il est bien de le faire, mais il ne nous semble pas suffisant. Il nous semble a minima. Je suis du même avis que mon collègue qui est intervenu. Il faut qu'il s'adosse à une politique pour remobiliser et pour faire comprendre aux gens qu'ils vont faire des efforts, pourquoi ils font des efforts pour l'avenir. C'était mon autre sentiment au niveau du SGEN-CFDT.

Nous pensons que l'on va sur des années difficiles. On ne se fait aucune illusion sur la politique actuelle gouvernementale de réduction des emplois publics, de la masse salariale. Nous ne sommes pas du tout satisfaits des annonces. S'il y avait une motion, on la voterait comme on le fait tous au niveau des organisations syndicales à l'heure actuelle.

M. TUZLU.- Quand j'ai pris connaissance des documents, j'ai eu un sentiment d'incompréhension. J'avais le sentiment au début de cette année universitaire que nous faisions le même constat, celui des afflux des étudiants en première année, des TD surchargés, des personnels administratifs qui étaient surchargés. Aujourd'hui, ce que nous propose la Direction va en contradiction avec le constat que nous avons fait dans les CA précédents. Notre président est venu dans notre AG organisée il y a

quelques semaines, et il a dit qu'il fallait investir davantage dans le service public. Quand on nous propose une baisse de 700 000 € dans les composantes et services centraux, cela remet en cause la possibilité de l'université d'assurer sa mission de service public qui est l'encadrement et leur accompagnement. En réalité, on était bien conscients qu'à un moment donné, il fallait faire des choix politiques mais aujourd'hui, le message que l'on envoie n'est pas un message attendu par les étudiants mais non plus par les personnels administratifs et les composantes. Baisser la dotation des composantes et des services centraux a un impact direct sur la vie des étudiants. Je suis dans l'incompréhension totale entre ce que l'on a entendu les semaines précédentes et ce qu'on nous propose aujourd'hui. J'entends que l'on doit être l'équilibre, que l'on doit être sincère et sérieux dans notre budget, mais comment pouvons-nous interpeller la tutelle quand on présente un budget à l'équilibre mais qu'en interne quand on fouille davantage les documents, on a des coupes budgétaires dans toutes les composantes et dans les services centraux. Le réel sérieux aurait été d'adapter et de construire un budget qui soit à la hauteur de la situation et des attentes du terrain et de nos étudiants.

J'ai une deuxième question par rapport au projet 2018 proposé, sur la création d'une fondation universitaire. Aujourd'hui, partir du principe que l'on va être financé par des entreprises privées, c'est aussi un message que l'on envoie. Il serait important de nous éclairer sur ce sujet. Aujourd'hui, on va peut-être voter une motion, mais au CA précédent on a voté une motion, au CA précédent également, et aujourd'hui la situation est la même. Il est important que l'on prenne tous nos responsabilités pour que l'on interpelle la ministre de notre situation, parce que cela fait des années que ce désengagement de l'Etat continue, que l'Etat a arrêté dans l'enseignement supérieur et pour la réussite de ses étudiants. Si aujourd'hui on commence à poser un budget à l'équilibre mais que l'on a des coupes en interne, le message que l'on passe, c'est que l'UPEC arrive à s'autofinancer, elle n'a pas de problème budgétaire

donc cela ne permet pas d'avoir une rallonge budgétaire. C'est aussi une question de rapport de force vis-à-vis du ministère et de l'Etat. Si vous pouvez m'éclairer sur la contradiction entre les discours et les actes et sur la création d'une fondation universitaire.

M. GERVAIS.- Concernant la fondation universitaire, dans ce qui a été mentionné sur la fin du document dans les pistes à explorer, c'est mentionné, mais je l'ai dit dans mon propos d'introduction, c'est une piste parmi tant d'autres et c'est une piste qui sera étudiée et présentée en conseil d'administration avant toute décision. Ce n'est pas un objectif en soi. On regarde ce qui est possible et avec les avantages et inconvénients et si on repense au modèle économique de l'université, à un moment donné, ce sera présenté devant les instances et le CA sera souverain dans la décision. Il faut être clair là-dessus, ce n'est qu'une piste parmi tant d'autres. Sur les grands équilibres, veux-tu dire quelque chose ?

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes en train de débattre de cela. Sachant qu'il n'est pas question de se taire une fois que l'on a pris une décision sur le budget. Il est question de ne pas donner des coups de hache dans la coque du bateau dans lequel on est. Le fait d'aller négocier auprès d'un ministère qui considère qu'il n'y a pas de problème, il faut que l'on prouve qu'il y a des endroits où il y a des problèmes pour demander des moyens supplémentaires. Le fait d'arriver avec un budget qui conduirait à un déficit de l'université conduira à une mise sous tutelle où l'on nous dira : « On va s'occuper de vous et faire ce qu'il faut pour que vous soyez à l'équilibre. » C'est dangereux de ne pas prendre une décision qui est de montrer que nous faisons les efforts et dire que l'on fait des efforts qui deviennent impossibles. Nous avons dépassé la limite. On ne peut plus assurer nos missions de service public ; on est en train de dégrader l'accueil d'étudiants néobacheliers dont on connaît déjà le niveau d'échec et qui, de plus en plus, sont affectés dans des filières qu'ils n'ont pas choisies, ce qui diminue la motivation, ce qui fait que le taux d'encadrement qui va devenir

insuffisant est un élément qui contribue à l'échec et on est dans une spirale. Je pense que par rapport à une demande et un manque qui est chiffrable, c'est celui-là que l'on va aller négocier. Il serait dangereux politiquement d'envisager un budget qui ne soit pas à l'équilibre. Sachant que l'économie qui est faite est une estimation au plus bas niveau. Nous sommes certains qu'il va manquer 1 million, cela peut être 2 ou 3. Cela ne nous garantit pas le fait de ne pas être déficitaires à la fin de l'exercice.

M. TUZLU.- Nous partageons le même constat et la solution est de diminuer de 350 000 € les dotations pour les composantes ? C'est la solution ? Je ne vois pas la cohérence entre le discours et les actes.

M. LE PRESIDENT.- La solution est de réfléchir, sans oublier de négocier à la possibilité d'être à l'équilibre et en relayant le fait que nous sommes obligés de rogner sur toutes nos fonctions supports, y compris sur la recherche. Se mettre en difficulté budgétaire dès le budget initial me paraît être un mauvais départ pour aller négocier auprès du ministère.

M. GUYARD.- En tant qu'élu étudiant, je me vois mal arriver devant les étudiants et leur dire : « Vous êtes de plus en plus nombreux et on réduit le budget que l'on alloue aux composantes qui sont déjà… » puisque je siège au conseil de gestion comme d'autres, on compte le moindre centime et tout ce qui peut rentrer dans la caisse rentre. Il y a une baisse du budget initial des composantes et il y a une augmentation de la contribution. Cela va faire un étranglement en étau des composantes. Je suis d'accord avec ce qui a été dit précédemment : même si on fait des économies maintenant de 350 000 € – plus il ne faut pas oublier la réduction de 190 000 € touchant les appels d'offres incitatifs – même si on fait ces réductions, cela ne changera rien à la situation. Économiser pour arriver devant le ministère et dire : on a fait un effort, comme ce que l'on a fait depuis les dix dernières années, ne changera rien. Il faut tout de suite marquer le coup en disant que l'on maintient, et ce sont nos valeurs, notre service public, ce pour quoi on est là. Sans étudiants il n'y a pas

d'université et sans recherche non plus. Les composantes essaient de s'autofinancer au maximum avec la formation en alternance et la formation en continue, mais la coupe qui est ici, c'est comme si vous coupiez une forêt, cela ne changera rien : il n'y aura plus d'arbres et plus rien à utiliser et le ministère au bout du compte, même si on a fait ces efforts, vous mettra sous tutelle. Autant aller négocier avec force, garder notre budget tel qu'il est, et dire auprès de nos tutelles que l'on maintiendra nos budgets et c'est à eux de prendre leur responsabilité et de combler le trou, ce qu'il nous manque. Si on ne fait pas pression comme cela, je ne vois pas comment on pourrait dire que l'on est à l'équilibre : « Est-ce que l'année prochaine vous pourriez nous donner plus ? » Ils ne nous donneront pas plus. C'est malheureux mais c'est comme cela.

Je défends le collège usagers. On ne va pas arriver devant le collège usagers à qui on demande beaucoup d'effort, et je n'oublie pas les autres collèges, et leur dire : « Maintenant vous aurez moins de services centraux, les composantes auront moins d'argent et il faudra faire des économies ailleurs. » Il n'y a pas de fond. C'est ce que je souhaitais dire. Dans le projet 2018, on en discutera après, on nous propose des pistes. Un nouveau modèle économique, une évaluation HCERES ou le numérique, mais cela ne suffit pas pour remplir les caisses à hauteur de ce dont on a besoin.

M. WOLKENSTEIN.- Je pense que vous avez raison du point de vue des usagers et des étudiants, on ne peut pas dire le contraire. Il me semble évident que du point de vue du quotidien, c'est comme quand un malade arrive dans un hôpital public qui se dégrade, on ne peut pas nier le constat. Néanmoins, la négation n'est jamais un levier de négociation sans explosion à la fin de la négociation. Ce que je demande au CA aujourd'hui et à la présidence, c'est une logique d'affirmation sur un projet. Il y a un point-clé aujourd'hui et pour l'avenir. En tant que représentant étudiant, vous êtes aussi administrateur. Vous devez réfléchir au quotidien de vos « administrés », ceux

que vous représentez et vous devez réfléchir à l'université que vous voulez pour demain. La pression ne va pas s'éteindre.

Soit nous sommes adaptables – et adaptables ne veut pas dire soumis – et nous avons un projet de structuration qui permettra d'avoir un levier de réforme, soit il n'y a pas de levier et dans ce cas, on sait où on va puisque le flot et le torrent de réforme vont nous conduire à dégrader un certain nombre d'universités en France vers des missions qui seront des missions, en termes de classement, différentes. C'est ni bien ni mal, c'est comme cela. Si on n'est pas adaptables à la compétitivité, c'est un choix mais on ne peut plus dire que ce choix ne peut pas être fait.

M. GUYARD.- Si je comprends bien, on réduit d'abord de 350 000 € les dotations des composantes, et on réfléchit à un plan pour l'avenir ?

M. WOLKENSTEIN.- Il faut dissocier les deux débats. Le débat de réduction budgétaire doit se mener. La question de fond, ce sont les marges de manœuvre vis-à-vis du ministère, une fois que l'on a décidé entre nous que c'est tolérable ou pas. Je souhaite que l'on divise en deux le débat. Le débat du tolérable ou de l'intolérable et, de l'autre, le débat des réformes de structure. Ce dernier doit être mené à un moment donné quelque part. Pour négocier avec un gouvernement, une université doit bouger. Si elle ne bouge pas, il n'y aura pas de négociation et cela va continuer. Après, chacun en tirera les conséquences. On le sait à l'hôpital. Si l'on n'avait pas réformé les structures, on serait morts depuis longtemps. Je n'ai pas dit que cela marchait mieux. Cela ne marche pas mais cela marche moins mal probablement, il y a quand même des investissements.

M. GUYARD.- Il faut restructurer avant le budget initial ; or, il est dans deux mois.

M. PELLET.- Pierre, j'admire la démarche et la rhétorique de ton intervention. Tu finis par nous dire qu'il y a deux débats. « Je souhaite que nous séparions les deux débats. » Il y a un débat en l'occurrence et un deuxième débat que tu poses, mais qui n'est pas la question posée. Modifier les structures de l'université, il n'y a que toi qui

parles de modifier les structures de l'université. Tu poses pour acquis que rien ne va changer au plan budgétaire, on est condamné pour l'éternité à la gestion de la pénurie et, à partir de là, tu dis qu'il faut construire en pôles. Je pense que ce n'est pas le débat, je ne vais pas t'interroger sur ce que tu veux dire par pôles mais pôles plutôt qu'UFR pour beaucoup d'entre nous, cela parle, et on peut se demander vers quoi tu vas. En matière de plaisanterie, puisque tu as pris l'exemple d'un pôle santé, y aurait-il un pôle santé et un pôle « reste de l'université » ? Ce débat, on peut l'avoir, la question de la structuration de l'université peut être posée. C'est une question de projet, c'est un débat très vaste et ce n'est pas la question ici. Il n'y a pas deux débats il n'y en a qu'un qui est : ce budget tel qu'il est proposé, l'accepte-t-on ou pas ?

À l'intérieur de ce débat qui est le seul qui soit proposé, je suis frappé de vos deux interventions qui partent du même présupposé, mais qui reste un présupposé, pour tenir des positions inverses. Il faut un budget à l'équilibre ou il faut un budget en déficit. Le présupposé de vous deux, c'est que de toute façon, on ne nous donnera pas plus et de toute façon rien ne changera. Je ne suis pas d'accord avec ce « de toute façon ». Ce n'est pas la première fois qu'une décision politique se détermine à partir d'un rapport de force, ce n'est pas nouveau. Pierre, je suis désolé, mais je t'ai entendu dans ce cadre, il n'y a pas plus d'une année, tenir des discours qui sont les mêmes que ceux que je tiens là. Je ne vois pas pourquoi on partirait du principe que l'on n'aura jamais rien. La semaine prochaine, l'ESPE va se mettre en grève. Cela craque de partout. Il y a bien un moment où le fait que cela craque, cela va se voir et cela aura des conséquences. À un moment, la tutelle politique va être devant des choix. Travaillons à la mettre devant ces choix.

Dans la présentation que tu as faite, Frédéric, tout le monde est conscient du souci de cohérence. On peut apprécier le souci de répartir, d'une espèce d'équité interne à l'intérieur toujours du même présupposé, c'est-à-dire qu'il faut faire avec ce que l'on a parce qu'on ne nous donnera pas plus. Sauf que tu as parlé toi-même d'être réaliste

et qu'est-ce que le réalisme ? C'est l'adéquation d'une décision avec une situation. La réalité, ce n'est pas seulement la cohérence budgétaire, c'est le contexte. C'est-à-dire que se passe-t-il autour de ce budget proposé ? Ce budget aurait été proposé dans un cadre où le nombre d'étudiants ne bougeait pas, d'une rentrée ordinaire, à la limite, le débat était différent. Le problème, c'est que ce budget intervient dans un contexte où certaines composantes sont totalement étranglées. Il suffit de regarder le tableau de l'augmentation des inscrits : + 30 % à l'ESPE, + 18 en AEI, + 14 en lettres, + 13 en sciences. Si ces chiffres sont bons et si je comprends bien ce tableau qui est à la fin « poids relatif de l'augmentation des inscrits ». Cela craque de tous les côtés. On en revient à la stratégie. Est-il bon pour l'université d'absorber dans ce cadre où, au contraire, nous avons besoin de moyens supplémentaires, de réduire les moyens ?

En écoutant le débat, je me suis posé une question qui ne m'était pas venue avant. A priori, je trouve cela contradictoire de faire un budget à l'équilibre quand toutes les composantes, ou en tout cas certaines composantes, sont en train de craquer devant l'afflux d'étudiants et ne peuvent pas effectuer leur service. Dans un second temps, répercuter la pénurie pour qu'elle soit apparente, répercutons, et les étudiants, les enseignants, auront à charge de créer un rapport de force politique mais c'est une décision politique. Est-ce la fonction du CA d'envoyer un message au ministère ou d'encourager des mouvements de protestation de grève qui vont de toute façon émerger vu que la situation n'est pas gérable dans une partie de l'université ? C'est une question que je me pose.

M. GUYARD.- Vous dites en gros : allons-y, faisons des coupes et les étudiants forcés et contraints, dos au mur, iront manifester ? Ce n'est pas aussi simple. C'est comme quand vous prenez une ville, vous affamez les gens qui sont dedans et après vous la prenez. C'est plus simple.

M. PELLET.- La métaphore n'est pas terrible.

M. GUYARD.- Si, parce que vous privez de moyens et de cohésion les étudiants. Vous êtes en train de pousser les étudiants à leurs limites pour les forcer à manifester.

M. PELLET.- J'ai procédé en deux temps. J'ai dit : « à la fin, après tout, paradoxe ». C'était un argument du pire mais ma première position est de dire qu'il y a incompatibilité entre un budget en baisse et un nombre d'étudiants en hausse. C'était une hypothèse.

M. LE PRESIDENT.- On parle du budget initial et on parle d'augmentation de dépenses dans des contextes d'organisation différente avec un budget que l'on espère constant. Ce n'est pas encore complètement garanti. C'est de l'argent public. On a le devoir de faire un travail qui réponde, et que l'on souligne ce que l'on nous impose pour rentrer dans le cadre, et on peut ne pas et on ne l'acceptera pas, mais c'est de l'argent que l'on n'a pas. Imaginez que l'on construise un budget qui dépasse que l'on a sur le compte en banque, c'est un message qui peut être pris de façon assez négative par le ministère. Or, je pense qu'actuellement il y a un rapport de force à faire naître, c'est très clair, mais si l'on commence à le faire en montrant que l'on arrête, il n'y a pas de compromis possibles. « On veut cet argent et on a besoin de deniers et sinon… » Et sinon quoi ? Sinon tutelle et des choix seront faits.

M. PELLET.- Entre un budget initial et un budget final, il n'y a pas de mise sous tutelle.

M. GERVAIS.- Mais le contrôleur budgétaire retoquera le sujet.

M. WOLKENSTEIN.- Je répondrai sur deux points : entre maintenant et il y a un an, il y a eu une élection présidentielle qui, pour l'instant, nous conduit à avoir un président sur cinq ans dont la vision politique est nette. Deuxièmement, la négociation avec une tutelle dans les rapports de force se fait sur des projets.

M. TUTIN.- Je réfléchis tout haut, je ne sais pas si c'est délirant ou pas, mais deux choses : à supposer que le budget soit voté en réduction, cela ne signifie pas immédiatement la fermeture de groupes et l'absence de dépense en faveur des étudiants. Mais cela donne l'incapacité à fonctionner au-delà d'une certaine date. Cela

s'est déjà fait pour une université. On vote un budget qui permet de ne tenir que jusqu'au 4 mars. Au-delà, on ferme. Ce n'est pas affamer tout de suite les étudiants, mais dire que l'on ne peut fonctionner qu'un certain temps et après, si la tutelle ne donne pas de renfort budgétaire, nous serons obligés de fermer.

Il n'y aura pas d'examens et pas de diplômes cette année. C'est une mesure de pressions, cela s'est déjà fait dans le passé.

M. GUYARD.- Je vous laisse la charge d'expliquer aux étudiants que cette année nous ne donnerons pas de diplômes. À mon avis, ils ne vont pas l'accueillir très bien.

M. GERVAIS.- J'aimerais rappeler une chose. Peut-être que je n'ai pas été assez clair dans mon introduction, mais il y a une difficulté sur le budget initial pour présenter un compte à l'équilibre en maintenant les mêmes dotations ; on sait bien que structurellement dans l'UPEC – et quand on regarde les années précédentes, nous avons des ressources précédentes qui se dégagent au fil de l'année – et, au final, malgré tout, bon an mal an, des excédents qui arrivent en fin d'année. Si je me base sur le fait que l'on ait les mêmes ressources propres que l'année dernière et les mêmes excédents, avec un manque de financement d'un million d'euros, je fais un calcul très simpliste, mais en présentant un budget à l'équilibre avec 1 million de moins dans les dotations, cela représente 1, 6 millions d'excédant en fin d'année. Croyez-vous vraiment que l'on sera crédible en présentant un budget initial avec un déficit d'1 million, avec tous les risques que cela comprend ? Ils ne regarderont pas très loin, ils regarderont les gels de postes, et avoir à la fin des excédents ? En termes de gestion, on passera pour des charlots, je vous le dis clairement. Maintenant, et vous avez été plusieurs à le dire, il y a un problème aujourd'hui : on voit qu'il y a une difficulté à avoir un équilibre entre ce que l'on voudrait mettre en face pour pouvoir accueillir les étudiants et la situation budgétaire. J'ai l'impression, et sur ce point nous sommes à peu près tous d'accord, qu'il faut alerter les tutelles. Là, peut-être qu'il faudrait envisager un message fort du conseil d'administration par rapport à cela.

C'est un débat, ce sera inscrit dans un PV mais cela reste un PV. Ne faut-il pas aller plus loin en votant une motion ?

Mme CHEVALIER.- Je trouve que ce débat est surréaliste. Je ne vois pas comment nous pouvons accepter, que l'on soit enseignant, BIATSS, à la direction de l'université ou étudiant, de constater que cela craque de partout et en même temps de dire que ce n'est pas grave, on découpe là où cela craque ? Il y a quelque chose qui m'échappe. Peut-être que le message à envoyer aux tutelles serait plus fort si on disait : « Cela craque de partout et nous ne pouvons pas faire. On vote un budget qui est celui-là parce qu'on ne peut déjà plus faire ». Déjà que l'on n'était pas bien mais avec le nombre d'étudiants en plus…

Il y a un acteur qui à la fois prend de plus en plus de poids politique et que l'on voit de moins en moins dès lors que cela s'agite un peu, c'est la CPU. Que fait la CPU ? Elle ne fait pas grand-chose. Elle est stupéfiante ! C'est quoi ce machin ? À part servir la soupe, à quoi sert ce truc ? Il faudrait secouer les puces de la CPU. J'ai lu la causerie rapidement qu'a faite ROUSSEL devant les sénateurs, c'est un gag ! On n'a pas le sentiment qu'il ait suivi le débat que l'on a tous. Comment peuvent faire les étudiants nouveaux ou pas nouveaux venus dans les établissements ? Comment peuvent faire les collègues BIATSS et comment peuvent faire les directions ? Ce que vous nous posez, c'est que l'on ne sait plus par quel bout l'attraper. Aidez-nous à cacher les choses sous le tapis. Moi membre administratrice, j'ai envie de dire que non, on ne sait pas faire, on ne peut plus faire. Je le sens en tant qu'enseignante, mais maintenant je le sens aussi. On est dans une situation irréaliste, je n'ai pas envie de participer à cela. Je réfléchis tout haut mais c'est un truc de dingue.

M. LE PRESIDENT.- Ce qui ressort en premier lieu du débat et que je souhaiterais vous proposer, c'est qu'il y ait une prise de position du Conseil d'Administration par rapport à tout ce que l'on a débattu.

M. ALIBERT.- On l'a déjà fait. Je veux bien croire au personnel mais bon.

Mme CHEVALIER.- Que fait la CPU ?

M. LE PRESIDENT.- La majorité des présidents d'université trouvent que finalement tout se passe pas mal. Ils fonctionnent tout à fait dans le sens du message, du discours du gouvernement et du ministère qui, de fait, dit que tout va bien. Il n'y a pas de relais. On essaie de prendre quelques contacts avec des présidents d'université qui ne sont pas contents de la situation et il n'y en a pas beaucoup.

Mme CHEVALIER.- Les 40 000 ou 50 000 étudiants de plus cette année ne sont pas tous à l'UPEC !

M. LE PRESIDENT.- Non, heureusement. Mais il y a une crainte de la part de certaines universités qu'il y ait des répercussions en termes de stratégie de budget ou de PIA. Il faut être dans le rang.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Nous avons été nombreux à nous exprimer en CODIR, en commission de moyens et encore aujourd'hui et, mis bout à bout, on se rend bien compte que la situation est très difficile et nous ne remettons pas cela en cause. Ce qui m'ennuie, c'est opposer l'emploi et les budgets. La bourse ou la vie. Faire le choix de l'emploi, je ne peux pas être contre. Je représente une UFR qui a fait ce choix en 2013 suite à des réformes, le plan licence, les masters d'enseignement qui dans un premier temps ont été financés et ne l'ont plus été mais les charges sont restées et nous nous sommes retrouvés en déficit. L'alternative a été 300 000 euros d'économie ou trois postes en moins. Nous avons fait le choix de l'emploi, des économies. A la longue, quelles conséquences ? Oui, nous nous sommes réformés, nous avons changé nos manières de fonctionner de manière très sensible. Les collègues ont fait des sacrifices, tant administratifs qu'enseignants, y compris sur leur rémunération alors que le point d'indice du fonctionnaire avait peu évolué les années précédentes. Nous avons créé des ressources propres supplémentaires mais plus nous en créons, plus la dotation baisse et nous n'arrivons pas à rattraper cet effet ciseaux. Et voici que cette année, mais aussi l'an dernier pour l'UFR LLSH, qui est l'une des rares

composantes à avoir vu ses L1 augmenter avec l'AEI notamment, on se retrouve avec des charges supplémentaires très importantes. Quand on parle par exemple de l'UFR LLSH qui prendrait 14 % de l'augmentation des étudiants à l'UPEC, ce ne sont pas que des pourcentages. Aujourd'hui, en LLSH vous avez 900 étudiants de plus qu'il y a deux ans. Nous avons voté. Ils ne sont pas tous ouverts maintenant, mais on a voté au regard des chiffres qui pouvaient être prévus juste avant la rentrée 65 groupes de TD. Si on réduit les budgets, on va réduire les groupes de TD forcément. Qu'est-ce qui se passe sur l'emploi ? Oui, nous avons gardé nos emplois et nous en sommes très contents. On ne compte pas en perdre non plus, mais nous avons un environnement matériel de travail qui est misérable, et je pèse mes mots. Nous avons des conditions de travail extrêmement dégradées. On a de l'emploi oui, mais un emploi complètement dégradé et au final une souffrance au travail, des conditions d'études dégradées et une souffrance de travail très forte. Quand un collègue n'est pas là, on ne peut pas le remplacer. J'entendais tout à l'heure, en cas de formation, que ce serait bien de pouvoir remplacer mais on n'en est pas là. Ce sont des congés longue maladie que l'on n'arrive pas à remplacer. À un moment donné, le chantage à l'emploi, que je comprends tout à fait, faire ce choix de l'emploi on l'a fait et on l'a fait en conscience au sein de ma composante. Je ne peux évidemment pas aujourd'hui le reprocher et au contraire je l'appuie, mais il faut bien voir les conséquences à long terme et que c'est quelque part un non-choix. Les réformes, ou en tout cas celles qui nous sont susurrées : plus de ressources propres etc. On essaie. On fait les choses. Et quatre ans après, on en est toujours au même point. C'est désespérant. Absolument désespérant.

Aujourd'hui, je sais très bien que cela ne fait pas les solutions, mais il a été question de message politique. Il faut avoir conscience de la manière dont nos collègues vont ressentir notre débat d'aujourd'hui et ce qui va en sortir. On est au-delà d'une mauvaise nouvelle ou de quelque chose qui est désagréable, on l'entend tous. On ne

jette la pierre à personne ici. À un moment donné, il va y avoir un ressenti tel et un ressenti fondé, on va en arriver à une explosion.

M. LE PRESIDENT.- Je suis d'accord avec tout le constat ou les constats que tu as pu faire. Sachant que le fait de se dire que l'on va sortir des conditions réelles de gestion financière et que l'on va considérer que l'argent que l'on veut avoir, on l'a... sauf que c'est une illusion. Il n'y a pas de chantage. Si on veut essayer de faire l'exercice budgétaire, il y a des hypothèses à faire. Maintenant, ce sont les administrateurs qui décident et voteront une orientation ou le budget initial dans un premier temps. C'est l'intérêt du débat que l'on a ici. Au-delà du message qui passe, c'est une situation qui n'est pas admissible. Le fait de se dire que l'on aura l'argent qu'on n'aura pas, cela ne résout pas les problèmes.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Ce n'est pas forcément ce que j'ai proposé. Quand on parle de soutenabilité HCERES, en 2013 on était dans la même situation, on a même voulu supprimer deux filières et on s'y est opposé parce qu'on était soutenable mais quatre ou cinq ans après, on ne l'est de nouveau plus parce que structurellement on se retrouve systématiquement avec une dotation en baisse par rapport aux modèles qui sont proposés. À un moment donné, quand j'entends parler de restructuration, la question posée c'est : est-ce que l'on détruit l'UFR LLSH par exemple ? Je prends ma composante parce que je la connais bien et je pense qu'il y a une antériorité dans la démarche qui permet d'intégrer un certain nombre de choses. Nous avons été les souris d'un laboratoire peu enviable. Est-ce que l'on propose cela à l'intégralité de l'université ? Honnêtement, je ne vous le souhaite pas. Et encore une fois, je ne vous le reproche pas. Si nous avons fait les choix que nous avons faits en LLSH, vous êtes en train de faire exactement les mêmes, je ne peux donc pas vous en vouloir. Mais ne peut-on pas explorer d'autres voies ?

M. TEBOUL.- Il me semble que l'on peut réfléchir en se posant la question de savoir ce que nous devons éviter et plus exactement ce que nous voulons éviter. Une des

questions fondamentales est la mise sous tutelle de l'établissement en cas de déficit. Dans l'hypothèse où l'établissement serait mis sous tutelle, des mesures seraient prises qui seraient probablement identiques à celle proposées à l'heure actuelle mais qui feraient que nous perdrions totalement notre indépendance financière, de sorte qu'il me paraît préférable de prendre des mesures en amont pour ne pas rester dans cette tutelle et, dans cette hypothèse, suivre ce que propose le vice-Président du conseil de gestion. La seule manière de raisonner normalement est d'aller dans un sens qui cherche à trouver une solution dans l'indépendance et dans le fait que nous conservions notre indépendance. Cela me paraît quelque chose d'essentiel.

M. PELLET.- Méfions-nous de l'argument de la mise sous tutelle, ce n'est pas quelque chose qui se décide en six mois. C'est le résultat de plusieurs budgets réels et pas d'une décision d'un budget initial. J'ai repensé à ton argument, Frédéric. C'est une question : tu nous as dit : « De quoi aurions-nous l'air si nous votions un budget initial en déficit pour finir excédentaire parce qu'il pourrait y avoir des rentrées ? » Il me semble que tu sautes un échelon en termes de chiffrage ou l'on a encore plus de réserves qu'on le pense et, dans ce cas, de quoi parlons-nous ?

Si nous votons un budget à l'équilibre tel quel et qu'il y a, comme tu le dis, la possibilité d'avoir des ressources complémentaires, on va se retrouver excédentaires. Si nous votons un budget en déficit, sauf grosse rentrée budgétaire, au mieux on se retrouvera à l'équilibre et pas excédentaires.

M. GERVAIS.- C'est en grande partie liée à la structure de l'UPEC et aussi lié à quelque chose que j'ai mentionné l'année dernière. Vous avez une année civile pour les budgets de l'Etat et vous avez une opérationnalité qui est en année universitaire. Il y a toujours une incertitude sur les quatre derniers mois de l'année. Quand on construit un budget initial comme nous sommes en train de le faire maintenant, qui sera voté au mois de décembre, sur les quatre derniers mois de l'année, nous n'avons que des prévisions, on ne sait pas ce qui va se passer. C'est pour cela que l'on fait un budget

rectificatif à l'automne qui permet de réévaluer les ressources, les recettes et les dépenses en fonction de la réalité, des chiffres plus précis que nous avons à ce moment. Par rapport à cet aspect, nous avons toujours une incertitude sur ce qui se passe les quatre derniers mois. Par ailleurs, structurellement, globalement sur les dernières années, on a toujours des ressources. Il y a une forme de sous-estimation des recettes et une sous-exécution de la réalité des dépenses. Ce double effet entraîne des excédents. C'est ce que l'on constate chaque année depuis des années. C'est pourquoi au final, la réalité est que même si on a dû voter pour l'exercice budgétaire 2016, même si en 2015 il a été voté un budget initial qui était à l'équilibre, au final avec ces doubles effets plus toutes les incertitudes, on est arrivé à un compte financier qui faisait apparaître un excédent de 2,6 M€. Il y a une incertitude. On sait que structurellement on aura certainement des excédents, sauf que l'on ne peut pas prévoir ces excédents tant que l'on n'a pas la réalité de ces excédents. C'est une question de surestimation/sous-estimation ou sous-exécution/sur-exécution, et cette incertitude on ne peut la constater qu'une fois que l'exercice est écoulé. C'est pourquoi je reste persuadé que si l'on reste sur les mêmes chiffres, en admettant qu'1 M€ manquent, en partant avec – 1 M€, il arrive que l'on arrive à + 1, 6 millions à la fin. Après il y a aussi les effets du GVT qui pourraient encore diminuer cet excédent.

M. LE PRESIDENT.- Et sur les ressources propres, il existe une incertitude dans la mesure où, a commencée à être débattue la réforme de l'apprentissage qui pourra assez brutalement faire une année un peu creuse pour l'apprentissage parce que ce n'est pas extrêmement bénéfique ou en tout cas bien vu par certaines entreprises qui pourraient se dire que cette année elles lèvent le pied sur l'apprentissage. Ce serait une réduction de nos ressources propres qui serait importante.

M. GERVAIS.- Je précise par ailleurs que l'on parle beaucoup de baisse mais on parle de la baisse qui est liée aux dotations initiales de fonctionnement. En réalité, si on regarde les budgets des années précédentes, chaque année on a des augmentations

globalement par rapport à la masse salariale, augmentation par rapport aux ressources propres et, globalement on augmente. Si on regarde, année après année, on a toujours eu des augmentations. C'est la part relative des différentes enveloppes qui est en train de changer et le poids relatif de la masse salariale est en train de prendre un poids de plus en plus important et cela rogne sur les autres enveloppes. Ce sont aujourd'hui les faits que l'on subit.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Une question. Quand on fait un budget, on fait de la provision, on table sur un certain nombre de choses. Tu viens de dire qu'il y a toujours une incertitude. Qu'est-ce qui nous empêcherait de faire une prévision optimiste et, attention l'optimisme chez moi est très mesuré parce qu'après ce que je viens de dire, j'ai conscience d'un certain nombre de réalités. Juste un maintien. C'est-à-dire une vision optimiste en espérant qu'il y ait bien des excédents en fin d'année. Si on voit qu'en BR1, ce n'est pas le cas, là il faudra prendre des mesures, voire en BR2 également, mais au moins partir sur une note d'optimisme. Les collègues et les étudiants en ont besoin. C'est une requête ou une question qui appelle réponse.

M. LE PRESIDENT.- C'est l'objet de ce débat, nous ne sommes pas sourds, nous entendons.

M. GERVAIS.- Il faut quand même se baser sur des chiffres réels. J'entends la notion d'optimisme et d'espérer, mais il faut que les recettes, on puisse les justifier. On ne peut pas inventer des recettes. Les recettes sont essentiellement la subvention pour charge publique. Cela permet de financer en grande partie la masse salariale. Après, ce sont les prévisions recettes des ressources propres. Il y a un certain nombre de recettes que l'on met en face des dépenses. À moins de surestimer les recettes, je ne peux pas voir comment nous pouvons mettre les recettes qui permettent de maintenir l'équilibre.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Les composantes n'ont pas encore remonté leurs prévisions de recettes.

M. GERVAIS.- Dans ce cas, il faut estimer au mieux les recettes.

Mme PASQUIER.- C'est à vous d'estimer les ressources propres car je rappelle que toutes les ressources propres sont dans les composantes ; à vous de monter un projet de budget 2018 avec l'intégralité des prévisions possibles des recettes. On constatera que le budget initial 2018 sera en augmentation par rapport à la réalité des dépenses 2016, voire 2017. On est en train de parler d'une petite partie de la dotation de fonctionnement, alors que la masse salariale est en augmentation. On a rémunéré par rapport à la rentrée de l'année dernière sept enseignants de plus que l'année précédente. Il y a beaucoup de moyens mis en plus pour la formation et pour les étudiants.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Moyens qui n'ont pas forcément été mis partout et cette petite ligne dans le budget est très variable selon les composantes. Pour certaines, cette dotation est fondamentale. Les ressources propres, oui, nous pouvons essayer. En même temps, il n'existe pas comme seule mission à l'université d'aller chercher des ressources propres mais il y en a d'autres. L'université, me semble-t-il, est très contente de pouvoir afficher six IUF. On les met difficilement en AFA. Il y a aussi la nécessité de maintenir différentes missions et ne pas être tous, tout le temps, dans la recherche de ressources propres, même si je sais que certains le font plus que d'autres et je salue ce travail, je ne le méprise pas, bien au contraire, parce que c'est ce travail qui nous a permis d'être à l'équilibre, voire excédentaires, ces dernières années. À un moment donné, j'ai le sentiment dans le discours donné que par exemple : « Vous êtes en budget initial mais il faudra voir avant de fermer les TD. » L'insincérité ou l'optimisme de la prévision, on demande aux composantes de le porter, là où il n'est pas forcément porté en central, c'est-à-dire ne pas fermer les TD et d'espérer qu'il y ait une rallonge. On nous dit : « C'est à vous de faire remonter vos recettes et c'est aux composantes d'être optimistes dans les recettes et de les réaliser derrière pour être sûr que l'on puisse être excédentaire. » Donnez des signes

d'optimisme aux composantes si vous voulez qu'elles produisent. Il ne faut pas les mettre sous l'eau.

Mme PASQUIER.- En central, la recette c'est la subvention de l'Etat. On ne peut pas être optimiste sur la subvention de l'Etat.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Je sais bien.

M. LE PRESIDENT.- Je propose que l'on passe à un autre point. Tout le monde voit bien que nous sommes conscients.

M. PELLET.- Cela ne peut pas suffire, mais que le CA transmette une motion au ministère, ce n'est pas inutile. Si en plus nos débats ne sortent pas de la… sans se faire d'illusion sur les résultats de la motion. Si on ne la fait pas, on considère que c'est une affaire interne à l'université et ce n'est pas le sens de nos débats.

M. TUZLU.- Je ne suis pas convaincu de son impact.

M. PELLET.- S'il suffisait de faire une motion pour avoir un résultat, cela se saurait.

M. TUZLU.- Il faut la faire avant le budget.

M. PELLET.- Il faut la transmettre maintenant. Cela fonctionnera comme un signal, certaines universités l'ont fait. Paris 1 a fait récemment une motion dans ce sens. On pourrait reprendre exactement les thèmes de la motion de Paris 1.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Il y en a une que l'on a votée le 31 mars dernier que l'on pourrait reprendre et rappeler.

M. PELLET.- Cela aurait un sens de reprendre la motion de Paris 1 ; que toutes les universités formulent dans les mêmes termes ne me semblerait pas absurde.

M. TUZLU.- Je l'ai actuellement :

« La motion suivante a été proposée et approuvée à l'unanimité lors de la commission de la formation et de la vie universitaire du 3 octobre 2017 et votée à l'unanimité par le CA de l'université le 12 octobre 2017 :

La commission de la formation et de la vie universitaire du 3 octobre 2017 constate l'impossibilité pour l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne d'assurer la rentrée dans des conditions dignes et conformes à ses engagements vis-à-vis des étudiants et du ministère. Un manque d'enseignants statutaires, de moyens et de locaux disponibles, empêche l'université d'ouvrir l'ensemble des TD nécessaires prévus dans les maquettes. Nous demandons au ministère de prendre d'urgence des mesures nécessaires pour faire face à ces mesures inacceptables. »

M. LE PRESIDENT.- Sachant que j'ai rédigé quelques lignes. Je pense qu'il est utile qu'il y ait une motion et, avant d'arriver au vote du budget, on communique à l'extérieur et que l'on n'attende pas simplement le hasard, éventuellement la lecture du PV.

J'insisterai sur « le fait que l'on a des conditions de rentrée particulièrement dégradées malgré l'implication exemplaire de l'ensemble des personnels de l'UPEC qui sont pleinement mobilisés. Le manque de moyens humains, financiers et de locaux affecte gravement les conditions d'études et de sécurité des étudiants, comme les conditions de travail des personnels et altère donc la possibilité de l'UPEC d'assumer sa mission de service public, telle qu'elle lui est confiée par le ministère.

Dans ce contexte de hausse massive des effectifs et sans dotation supplémentaire de l'Etat pour y faire face, l'université n'est à ce jour pas en mesure de présenter un budget conciliant maintien de ses dotations et maintien de l'ensemble de ses missions de service public.

Le Conseil d'Administration demande en conséquence au ministère de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour résoudre cette situation qui contredit les ambitions affirmées par le gouvernement pour l'enseignement supérieur et la recherche. »

Nous transmettrons à Paris I.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Et à d'autres universités parce qu'on n'est pas les seuls dans cette situation.

M. PELLET.- Et le faire savoir à la presse.

M. LE PRESIDENT.- Cela vous va ?

(Oui général.)

Lecture des procurations : M. MONTAGNE a reçu pouvoir de Mme LE LAGADEC et de M. DOUSSET, Mme CADUSSEAU a reçu pouvoir de M. WOLKENSTEIN, Mme CHEVALIER a reçu pouvoir de M. CHOUMERT, M. GERVAIS a reçu pouvoir de Mme DEPREZ et de Mme SERT, Mme DESPRES a reçu pouvoir de M. HITTINGER et de Mme GUELTON, Mme FAURE a reçu pouvoir de M. MOIGNARD et de Mme OLLIVIER-YANIV, M. GIRAL a reçu pouvoir de Mme CIABRINI et de M. TRUDY, M. TUZLU a reçu pouvoir de Mme KOCH, M. PELLET a reçu pouvoir de M. SABATER, Monsieur GUYARD a reçu pouvoir de M. MOUCHET)

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de voter cette motion qui fera l'objet d'une communication de presse et de communication interne.

Mme CHEVALIER.- Et à la CPU.

M. LE PRESIDENT.- Oui bien sûr. Je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ?

Des procurations contre ?

Des abstentions ? 1 abstention

Procuration abstention ?

La motion est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

2.2. Approbation d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive de l'UPEC

M. LE PRESIDENT.- Dans les statuts de cette association, je suis en tant que président membre de droit. Je ne peux pas prendre part au vote.

M. JULIEN.- Bonjour à tous. Le point à l'ordre du jour est la demande par l'association sportive de l'UPEC d'une subvention exceptionnelle. Je vais faire une présentation en trois points : rappeler ce qu'est l'association sportive de l'UPEC, pourquoi elle demande une subvention exceptionnelle et la proposition de décision qui vous est soumise.

Pour rappel, trois structures s'occupent de sport à l'UPEC : l'UFR de STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) qui forme les étudiants aux professions du sport ; le SUAPS (le service universitaire des activités physiques et sportives) un service commun de l'université qui offre des possibilités de pratique de sport loisir aux personnels comme aux étudiants ; enfin l'AS, qui est une association de loi 1901, qui prépare ses membres qu'ils soient étudiants ou personnels à la pratique en compétition. Voilà pourquoi l'AS est affiliée à la FSU, la fédération sportive du sport universitaire. L'AS de Créteil est la deuxième AS d'Ile-de-France ; elle a 550 licenciés et elle obtient de plus en plus de résultats.

Elle est donc en « crise de croissance ». Elle a de plus en plus de licenciés, de plus en plus de cours et de frais à assurer. Elle a obtenu des résultats au niveau national, régional et international, notamment les JO universitaires à l'autre bout du monde à Taïwan. Pour son exercice de l'année 2016-2017, elle enregistre un dérapage, ou une croissance inattendue de ses dépenses qu'elle avait mal anticipées. Si on regarde l'exercice 2016-2017, on est à - 18 000 €, mais elle avait 10 000 euros de fonds de roulement donc on a un déficit de 8 000 € : 3 800 € de découvert à la banque, de dépenses qu'elle n'a pas payées avec de l'argent qu'elle avait en caisse, et 4 500 € d'impayés, c'est-à-dire de factures qu'il reste à payer. La banque a tout bloqué et le

président de l'AS a appelé le président de l'université au mois de juin à l'aide en lui demandant la possibilité d'une subvention exceptionnelle de l'université.

La décision qui vous est soumise est donc de faire un geste exceptionnel pour cette structure qui, je le rappelle, permet à 500 étudiants de porter les couleurs de l'UPEC dans les manifestations sportives, étant entendu qu'il s'agit d'un geste exceptionnel et pas d'une subvention d'équilibre récurrente.

C'est une association qui visiblement change de dimension, n'a pas anticipé ce changement. On lui permettrait de remettre ses compteurs à zéro quasiment, et d'envisager plus sereinement un nouveau modèle économique pour les années suivantes, étant entendu qu'il va falloir aller chercher des crédits ailleurs, auprès des collectivités publiques, du montant des cotisations ou du mécénat privé.

C'est la décision qui vous est soumise aujourd'hui avec l'annonce de la signature d'une convention avec cette association de manière à bien clarifier les obligations de chacun.

Mme CHEVALIER.- Cela pose des questions. Je me demande si on ne pourrait pas rajouter quelque chose qui soit d'ordre conditionnel. C'est assez malsain, je trouve, de sauter dans le vide et d'attendre qu'on nous rattrape par les bretelles y compris quand on est dans le monde associatif mais je sais pour bien le connaître que le milieu associatif est assez coutumier du fait. Pour autant, il y a une relation à l'intérieur de l'établissement. Tout cela me paraît assez malsain. Je ne sais pas comment le formuler.

Il y a cette histoire de la convention. Il faudrait faire un message qui soit très fort. Je ne sais pas quel est le bureau, c'est une association qui est présidée j'imagine par un enseignant ?

M. JULIEN.- Par un enseignant de sport, oui.

Mme CHEVALIER.- Est-ce que les étudiants sont parties prenantes ? Il y a un problème manifeste de gestion de cette association.

M. BASSAGLIA.- Je suis tout à fait d'accord avec toi. Le message a déjà été passé puisqu'avant de proposer que le CA puisse accorder cette subvention exceptionnelle, nous avons demandé à l'association de nous transmettre les comptes en bonne et due forme. D'ailleurs, je remercie le travail qui a été fait au niveau de notre agent comptable de ce point de vue.

En principe, les associations sportives associées aux structures, qu'elles soient établissements scolaires ou universités, doivent avoir une convention. Nous n'avons pas trouvé trace de cette convention et sommes en train de l'établir. Cela s'accompagne d'un cadrage bien sûr. C'est en cours.

M. PELLET.- Et de conditions de contrôle budgétaire ?

M. BASSAGLIA.- Oui, qui seront dans la convention. À partir du moment où une association reçoit des subsides, quiconque peut demander à avoir accès aux comptes.

M. JULIEN.- Notamment la Chambre régionale des comptes qui va étendre son champ de contrôle aux associations subventionnées.

M. BASSAGLIA.- L'action dont tu sous-tends l'utilité est en cours déjà.

M. GUYARD.- Pour répondre, les associations ne sont pas coutumières du fait de dépenser plus que ce qu'elles gagnent. Après, il faut revenir de manière réaliste aux bases. C'est une association qui emmène des étudiants à très haut niveau, qui représente l'UPEC jusqu'aux Jeux Olympiques. Au bout d'un moment, il faut être compréhensif et ne pas essayer de chercher la petite mouche d'une association qui, à la base, était incluse dans l'UPEC.

M. TUTIN.- À condition qu'elle ait des comptes tenus correctement, ce qui n'était pas le cas.

M. GUYARD.- Mais ils ne s'attendaient pas à ce que les étudiants arrivent à un si bon niveau. Si l'UPEC s'oppose à la trop bonne réussite d'étudiants de très haut niveau…

M. BASSAGLIA.- Ce genre d'événement exceptionnel peut se prévoir dans un budget, à plus long terme, à échéance pluriannuelle, tout cela va être remis sur la table. Nous avons suffisamment de bons spécialistes de gestion pour expliquer cela au président de l'association.

Nous avons découvert la situation, on essaie d'y remédier de la façon la plus correcte possible. On vous le propose. C'est un effort que font les services centraux pour remédier à cette situation et pour que cette association puisse repartir d'un bon pied et continuer son action que tout le monde reconnaît.

M. GUYARD.- Même si je rejoins sur le fait contrôler les comptes, la manière dont c'est présentée, on dirait que cela nous ennuierait presque de trop bien de réussir.

M. BASSAGLIA.- Je ne pense pas.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose que l'on passe à l'approbation de cette subvention exceptionnelle pour l'association sportive de l'UPEC. Y a-t-il des changements dans les procurations ?

(Lecture des procurations : cf. vote précédent. De plus Mme CADUSSEAU a reçu procuration de Mme CHAUDONNERET)

Qui vote contre ?

Y a-t-il des procurations contre ?

Qui s'abstient ?

Procurations abstentions ?

La subvention exceptionnelle est approuvée à l'unanimité.

2.3. Approbation d'une levée de prescription quadriennale

M. SIOLY.- Bonjour à toutes et à tous. Le CA est sollicité pour lever la prescription quadriennale. Une dette s'est éteinte à l'écoulement d'une période de 4 ans pendant laquelle le créancier n'a pas fait valoir ses droits. Il s'agit d'un retard dans le passage d'un chevron qui n'a pas été identifié. Il a été identifié ensuite lors d'un contrôle paye par les services de la DRH. De manière à pouvoir faire cette régularisation dans l'intérêt de l'agent de façon à lui verser la rémunération due, nous demandons la levée de la prescription quadriennale

Depuis, suite à l'identification de cet oubli, nous avons mis en place des mesures de contrôle préventif afin de limiter ce risque.

M. PELLET.- Qu'est-ce que le passage d'un chevron ?

M. SIOLY.- Le chevron correspond à un niveau de rémunération. A la différence de l'avancée d'échelon, le chevron exige la perception effective pendant un an de la rémunération correspondante pour passer au chevron supérieur.

M. MOSCOVICI.- C'est un sous-échelon ?

M. SIOLY.- Cela peut ressembler à cela mais les conditions ne sont pas tout à fait les mêmes. L'avancement d'échelon est automatique, il faut avoir constaté le versement pendant un an de l'indice pour un passage de chevron.

Le Conseil d'Administration a le pouvoir de lever cette prescription quadriennale.

M. GERVAIS.- Je propose de passer au vote. Pas de changement dans les procurations ?

(Il n'y en a pas)
(Il est procédé à un vote à main levée.)

La levée de la prescription quadriennale est approuvée à l'unanimité.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Approbation de la campagne d'emplois du second degré 2018

M. GERVAIS.- Cela a été présenté en CT le 6 octobre.

M. SIOLY.- La campagne second degré vous est présentée en prélude à la campagne générale prévue pour le CA du 24 novembre. Si on retire de la liste qui vous a été envoyée les demandes de transformation ou de création de postes que nous allons examiner lors de cette campagne globale, 19 recrutements sont proposés, ce qui représente 5 % des effectifs second et premier degré de l'établissement. La moitié de ces demandes provient de l'ESPE qui est la principale composante d'affectation des personnels de premier et second degré. 40 % des personnels de premier et second degré de l'établissement sont affectés à l'ESPE.

Les autres demandes de recrutement sur poste vacant sont portées : pour 2 demandes par l'IUT Créteil-Vitry, pour 2 demandes par l'IUT Sénart-Fontainebleau, pour 2 demandes par l'UFR SESS-STAPS, pour 2 demandes par la faculté de Sciences et Technologie et 1 demande par la faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines.

Parmi ces demandes, 6 demandes d'ouverture au recrutement font l'objet d'un changement de discipline. C'est le cas notamment à l'ESPE pour quatre de ces six changements de discipline. L'ESPE doit tenir compte à la fois des équilibres disciplinaires, mais aussi de la situation des sites. Cet équilibre s'apprécie site par site. Cela conduit à certains changements de discipline pour pouvoir respecter cet équilibre.

- Ainsi, pour un des postes, la discipline sciences de l'informatique et de l'ingénieur, option ingénierie électrique devient biotechnologies, santé, environnement et génie biologique ;

- Une discipline sciences de l'informatique et de l'ingénieur, option ingénierie électrique devient sciences et technologies industrielles ;

- Une discipline éducation physique et sportive devient éducation musicale ;

- Une discipline histoire-géographie devient lettres modernes ;

- Deux autres demandes de changement de discipline ont été formulées par la faculté des Sciences et Technologie pour un poste d'anglais qui deviendrait un poste en physique et, pour l'IUT de Sénart-Fontainebleau, un poste de lettres modernes devenant un poste d'économie et de gestion.

En conclusion, plusieurs demandes formulées qui concernent des emplois du second degré sont reportées à la prochaine séance. Une demande de création pour le DELCIF, une demande de création pour FSEG et deux demandes de création pour l'ESIP. Une demande de transformation d'un poste de maître de conférences en second degré formulée par l'IUT Sénart Fontainebleau et trois demandes de transformation second degré en maîtres de conférences présentées par l'ESPE.

Mme FAURE.- Nous rappellerons ce que nous avons énoncé au niveau du SGEN-CFDT en CT pour expliquer notre abstention, qu'une fois de plus nous avons demandé des notes stratégiques, que cette campagne s'inscrive dans les campagnes stratégiques d'emplois même si elle est avant la campagne d'emplois. Que les fiches d'expression des besoins soient conformes au statut des personnels. Cela fait plusieurs fois qu'on le dit. Et que les changements de discipline qui ont été proposés ne nous semblent pas justifiés, notamment par rapport à des besoins ; on nous a donné des chiffres par rapport aux heures complémentaires dans certaines disciplines. On le mettra dans notre compte rendu. Ne pas oublier mais vous l'avez fait, que les demandes s'inscrivent dans la campagne de création d'emplois.

M. GERVAIS.- Merci Joëlle. Peut-être Renaud pourriez-vous rappeler quel a été le résultat de la consultation du CT globalement ?

M. SIOLY.- J'ai oublié de mentionner effectivement que le comité technique a voté pour avisé une abstention à l'unanimité sur la proposition de campagne de second degré en CT pour les raisons évoquées à l'instant.

M. PELLET.- Il faut souligner que nous avons été alertés par les collègues de l'ESPE qui vivent une situation très critique. Il y a eu des augmentations considérables de l'entrée d'étudiants et sur fond de manque de postes déjà évoqué les années précédentes. Disons-le clairement, les collègues de l'ESPE ne comprennent pas qu'il n'y ait pas de créations dans ce domaine, dans la mesure où il y a des créations de postes dans d'autres composantes, par exemple AES, qui sont très loin de vivre la tension que vit l'ESPE. Il y a un ressenti chez les collègues de l'ESPE d'une grande injustice, puisque des postes de second degré sont créés dans certaines composantes et ne sont pas créés à l'ESPE.

M. SIOLY.- La proposition de la campagne est de publier les présents postes vacants, et de préserver l'emploi. L'année dernière, dans la campagne 2017, il y a eu la création d'un poste de PRAG pour l'ESPE.

M. PELLET.- Les évaluations a minima parlent de 8 ou 10 nécessaires pour survivre. Les collègues nous ont dit que pour fonctionner normalement, il faudrait 40 à 50 postes. Je transmets ce qui nous a été dit.

M. SIOLY.- Les créations nettes se font sur des délégations d'Etat nouvelles. L'année dernière, nous n'avons eu que six emplois délégués.

Mme MARIN.- En complément, la pénurie est réelle, forte et tragique, parce que – c'est récurrent dans mon discours – l'ESPE a perdu 82 postes entre 2008 et 2012. 82 postes à un moment où nous avions trois fois moins d'étudiants mais maintenant nous en avons trois fois plus. Avec 82 postes en moins, nous devons fonctionner, ce qui crée des tensions de toute part chez les formateurs et surtout chez les étudiants, avec des accompagnements qui ne sont pas à la hauteur de ce que l'on souhaiterait et de ce que l'on a promis dans le dossier d'accréditation et pour lequel nous avons été accrédités. Il y a une double notion. En plus avec le fait de choisir entre des transformations de postes de second degré en postes de maîtres de conférences, essentiellement pour des questions de coût. Evidemment, c'est un ciblage

extrêmement fin. On le fait quand l'évolution des maquettes fait que les collègues vont être en service avec peu d'heures complémentaires. On va plutôt recentrer les demandes de transformation vers des disciplines où cela ne créera pas de manque en volume d'heures de formation. Le conseil de l'ESPE a plusieurs fois demandé que l'on renforce la puissance en recherche avec des postes d'enseignants-chercheurs et c'est pourquoi nous n'avons pas demandé malgré la pénurie, de créations de postes de second degré mais les réservons sur un pluriannuel dans le cadre de l'examen des demandes d'enseignants-chercheurs. Les demandes seront formulées. Elles l'ont été au conseil de l'ESPE et elles seront formulées de nouveau ici, dans ce conseil.

J'ajoute par ailleurs qu'une note précise a été donnée en conseil de l'ESPE et transmise ensuite en expliquant les besoins, en montrant les taux d'encadrement, le pourcentage d'heures complémentaires, les équilibres entre disciplines et ce qui fait qu'à un moment on a basculé un support d'une discipline vers une autre parce que c'est la voix de la raison en fonction de l'équilibre des services et des heures complémentaires supportables ou non.

M. GERVAIS.- Merci pour ces précisions. Je précise que sur la campagne de second degré que l'on est en train de présenter aujourd'hui, on ne regarde que les republications des postes vacants. Tout ce qui est transformation sera vu au moment de la campagne d'emplois générale pour que l'on ait la vision générale des transformations dans un sens ou dans l'autre.

M. PELLET.- J'ai fait allusion tout à l'heure au fait que le Conseil d'Administration doit savoir qu'un texte a circulé cette semaine et a été signé par la quasi-totalité des enseignants de l'ESPE qui appellent à une assemblée générale et à une grève la semaine prochaine sur tous les sites de l'ESPE et de l'UPEC, ce qui rend compte d'une mesure de la tension vécue par les collègues.

Mme CHEVALIER.- Nous avons également été alertés sur une transformation de poste de PRAG en faculté de Sciences et Technologie, qui était initialement un poste de

PRAG en anglais et qui est affiché physique. Apparemment, cette décision ne fait pas l'unanimité parmi les enseignants qui donnent les cours d'anglais parce qu'ils nous ont alertés sur la situation dans laquelle ils sont de devoir gérer 25 heures eux-mêmes toutes les semaines plus les vacataires etc. Par ailleurs, les collègues – je ne suis pas spécialiste en sciences dures – mais le sous-champ électronique génie informatique décide à l'unanimité de refuser la proposition de poste de PRAG partagé avec la physique pour la raison que les postes d'agrégés actuels ne couvrent pas les besoins en EGI. Les besoins du champ sont des besoins en enseignants-chercheurs. Par ailleurs, les enseignants en anglais qui font l'effort de pallier l'absence d'une collègue en s'épuisant en heures complémentaires et en recrutement de vacataires difficiles à trouver, voient cette situation entérinée et perdent un poste puisqu' ils « ont su s'organiser pour pouvoir assurer les enseignements ». Ils sont tellement serviables et efficaces que le poste est transformé. Cette transformation de la discipline du poste fait largement débat à l'UFR de Sciences et Technologie.

M. GERVAIS.- Avant de donner la parole à Jacques, est-ce qu'en CT ce point a été soulevé ?

M. SIOLY.- Oui, ce point a été discuté avec des chiffres apportés à l'appui qui démontraient qu'il y avait des besoins en anglais mais aussi en physique. Il a été rappelé que l'arbitrage de la composante avait été débattu en conseil de gestion qui avait tranché. La proposition qui est faite reprend la proposition du conseil de gestion de la faculté.

M. GERVAIS.- Au moment du vote du CT, les informations étaient connues ?

M. SIOLY.- Tout à fait.

M. MOSCOVICI.- Je vais intervenir parce que Vérène vient de poser un problème concernant la fac de Sciences et Technologie dans l'information. Dans son intervention, il y a un mélange de beaucoup de choses qui n'ont rien à voir les unes avec les autres et je voudrais m'exprimer là-dessus.

Nous sommes dans un système démocratique avec des votes. Le conseil de gestion a voté à sa grande majorité pour ce changement de discipline du poste de PRAG. Notre conseil de gestion fait 40 membres, il y a eu trois votes contre.

Ensuite, tu posais deux problèmes différents : le changement de discipline de l'anglais vers la physique et, un autre problème, des enseignants du sous-champ EGI qui ne veulent pas que, dans la fiche de poste, il soit mentionné… bien que cet enseignant de PRAG puisse les aider à les soulager à faire quelques heures d'enseignement. Je vous laisserais la suite de mon argumentaire là-dessus de ce que l'on peut en penser. Un sous-champ refuse d'avoir l'aide d'un PRAG que l'on affecte à une discipline générale mais dans la fiche de poste, on précise qu'il pourra intervenir dans d'autres champs parce qu'on sait qu'à la fac de Sciences, plusieurs champs sont sous-dotés. La priorité a été mise dans un champ physique dans lequel un agrégé aura largement les compétences pour enseigner également en informatique et également dans le sous-champ EGI. Si le champ EGI refus,

Mme CHEVALIER.- L'enfer est pavé de bonnes intentions,

M. MOSCOVICI.- Pour la transformation du poste de la discipline d'anglais vers la physique, c'est un choix fait par la composante. Il a été présenté au sein du conseil de gestion des chiffres flagrants sur les taux d'encadrement dans les différentes disciplines scientifiques de la faculté des Sciences et dans les disciplines dites transversales au niveau de la faculté des Sciences, et les chiffres sont flagrants. Le nombre d'heures complémentaires pour les enseignants-chercheurs des disciplines scientifiques est largement supérieur au nombre d'heures complémentaires des enseignants à 100 % dans le domaine de l'anglais. Je ne peux pas laisser dire quand tu dis que « tous les enseignants ». Nous avons 5 PRAG à l'heure actuelle dans le champ transversal d'anglais à la fac de Sciences, sur les 5, 2 ne font pas une seule heure complémentaire.

Mme CHEVALIER.- Je ne suis pas au conseil de gestion de la fac de Sciences et de Technologie. Je ne me fais que le relais de ce qui est soulevé. Le relais précise une chose,

M. MOSCOVICI.- Il faut le demander pour toutes les personnes, c'est une personne qui n'est pas contente.

Mme CHEVALIER.- Sans avoir connaissance des fiches d'expression, le conseil de gestion de la fac de Sciences et Technologie a voté à 4 contre quelques abstentions pour les demandes de postes, sans avoir connaissance des fiches d'expression de besoins et en découvrant en séance la transformation d'un poste de PRAG d'anglais en physique.

Je me fais le relais mais je n'ai pas le PV, je n'en sais rien. Cela pose de vraies questions de découvrir la transformation en séance. Je me mets à la place des collègues qui découvrent, si tel est le cas, parce qu'on n'a pas le temps d'affûter ses arguments, de voir quels sont les besoins etc. Je suis sollicitée pour soulever cela et je soulève cela. Si c'est un mensonge, il faut le dire.

M. MOSCOVICI.- Ce n'est pas un mensonge. Je réponds à ton argumentaire.

Mme CHEVALIER.- Est-ce que les collègues du conseil de gestion ont découvert en séance la transformation ?

M. MOSCOVICI.- Je ne crois pas que ce soit le lieu ici ; tu fais le procès du conseil de gestion. Je trouve que tu vas très loin.

M. GERVAIS.- Ce n'est pas l'objet aujourd'hui. Je n'étais pas à ce CT. Est-ce que ces informations ont été données et que les membres du CT se sont exprimés en connaissance de ces éléments ou pas ?

M. SIOLY.- Oui, je confirme.

Mme CHEVALIER.- Pour terminer sur cette question, il faudrait et cela fait plusieurs fois que je le dis, donner les votes du CT à la connaissance des membres du CA. On ne l'a pas su avant.

M. SIOLY.- J'ai effectivement oublié de mentionner l'avis mais je l'ai précisé à la suite de l'intervention à la demande du VPCA.

Mme CHEVALIER.- Il faudrait que ce soit systématique parce qu'on est dans le brouillard à chaque fois. Une abstention ou des votes contre, cela donne une idée de comment cela a eu lieu en CT.

M. PELLET.- Et préciser « abstention à l'unanimité ».

M. SIOLY.- Il me semble l'avoir fait.

M. GERVAIS.- S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je propose que l'on passe au vote sur cette campagne d'emplois de second degré pour 2018 sur la partie republication. Tout ce qui est transformation sera présenté et discuté au moment de la campagne générale. Pas d'évolution au niveau des procurations ?

(Il est procédé à un vote à main levée.)

7 abstentions, 4 procurations abstentions, 3 pour, 10 procurations pour.

La campagne d'emplois du second degré 2018 est approuvée à la majorité (13 voix pour, 11 abstentions).

3.2. Point d'information sur la convention portant création du pôle PETREL

M. SIOLY.- Il est porté à la connaissance des administrateurs la création d'un pôle PETREL.

La réforme de la gestion des pensions induit à organiser nationalement 30 pôles de gestion des retraites des fonctionnaires affectés dans les établissements d'enseignement supérieur. Les établissements étaient libres de constituer des

regroupements à leur façon et l'UPEC a souhaité s'associer à d'autres établissements de l'académie : Supméca, Paris-Est Marne-la-Vallée, Paris 8, Paris 13, soit un ensemble de 5 530 agents titulaires.

Le format, l'organisation et les moyens ont été déterminés collectivement après étude des pratiques préexistantes en France. Il est ainsi prévu un service de 3 emplois : un emploi de catégorie A, un emploi de catégorie B et un de C. Des permanences seront organisées dans les établissements en fonction du nombre de dossiers traités et des besoins.

Le financement des moyens matériels affectés à ce service et de la masse salariale est assuré par une participation de chaque établissement proportionnée au nombre d'agents titulaires. Le montant global, masse salariale comprise, est de 160 000 € répartis de la façon suivante : 37 % par l'UPEC, 26 % par Paris 13, 22 % par Paris 8, 13 % par l'UPEM et 2 % par Supméca. L'équipe est intégrée à la direction des ressources humaines de l'UPEC qui gère ce service pour le collectif.

Plusieurs raisons expliquent le choix. L'UPEC est le plus gros établissement et, par conséquent, il est le premier contributeur et le premier bénéficiaire ; sa proximité géographique avec le rectorat facilite la montée en compétence de l'équipe et le transfert des dossiers. Au rectorat, il existe un service de pensions de l'Etat qui connaît donc le métier et peut transmettre ce savoir-faire et transférer les dossiers gérés à la nouvelle équipe. L'équipe ira d'ailleurs travailler au rectorat sur dossiers avec l'équipe du rectorat, de manière à parfaire cet accompagnement et cette montée en compétence, le temps que soit installé le logiciel Pensions qui est le logiciel de gestion des retraites. Cette proximité géographique a aussi facilité la mutation d'un agent du rectorat du service de gestion des pensions du rectorat qui connaît le métier et qui rejoindra l'équipe du pôle PETREL. L'UPEC dispose par ailleurs de compétences en interne puisqu'une personne au pôle de gestion des retraites était un relais du rectorat qui souhaitait évoluer vers une gestion pleine des retraites. Par ailleurs, au

sein de la DRH, quelqu'un avait déjà exercé ces fonctions auparavant à l'Université de Lorraine. L'équipe est donc constituée d'une personne qui connaît le métier en ayant exercé sur ces fonctions au rectorat et a rejoint l'UPEC, d'une personne qui connaît la gestion des retraites dont c'est la fonction à l'UPEC et qui souhaite évoluer vers de la gestion pleine, et d'une personne qui a déjà effectué ces fonctions dans une autre université.

Ce projet a été présenté en CT. Les résultats du vote sont les suivants : 6 votes contre, contestant l'absence de moyens supplémentaires apportés par l'État avec le transfert de cette activité nouvelle, et 3 votes pour, reconnaissant que le projet avait été pensé et qu'on avait saisi l'opportunité de ce projet pour faire monter en compétence et accompagner les personnels vers une évolution de leurs fonctions.

Le calendrier à venir :

- En novembre 2017, devrait être installé courant novembre le logiciel Pensions ;

- En janvier 2018, le pôle devrait fonctionner en autonomie ;

- En janvier 2019, il y aura un passage sur l'application PETREL qui apportera des services nouveaux aux fonctionnaires par la possibilité donnée à chacun de se connecter sur ce portail, de faire soi-même des simulations et d'avoir accès à ses données personnelles concernant son compte retraite.

Mme LARUE.- Quel lien avec retraite.gouv.fr ? La même chose est faite au niveau national, ce sera connecté ?

M. SIOLY.- Oui certainement ce sera connecté. Toute la réforme est pilotée par le service des retraites de l'Education nationale. C'est une gestion nationale qui va être déconcentrée dans ces pôles de gestion.

M. GIRAL.- Ce qui est déplorable, et nous avons pu le dire en CT, c'est qu'il n'y ait pas de moyens supplémentaires pour mettre en place les structures. Il faut savoir que nos personnels vont se déplacer dans les différentes universités ; c'est un coût ; qui va le prendre en charge ? Parce qu'aller à Marne-la-Vallée, à Paris 8 et à Paris 13 c'est toute

l'académie de Créteil. Ces personnels vont se déplacer. Cela va alourdir la barque. Je ne sais pas comment ce sera pris en compte : est-ce que ce sera partagé par les établissements ou est-ce l'UPEC qui le prend à sa charge ?

M. SIOLY.- C'est considéré dans les moyens alloués pour une charge évaluée à160 000 €. Par ailleurs, on réfléchit à une organisation et notamment dans un avenir proche, à la mise à disposition dans le pôle d'un agent qui sera le référent pour le Nord et qui serait localisé dans les établissements Paris 8 et Paris 13.

M. GIRAL.- Ce ne sera pas si simple que cela.

M. GERVAIS.- D'autres remarques ?

C'était un point d'information, merci Renaud.

4. INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVÉS PAR LE PRÉSIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITÉ

M. BASQUIN.- Cette fois je n'attire pas votre attention sur telle ou telle convention particulière, nous sommes sur des conventions qui ressortent de l'activité classique d'une université comme la nôtre. L'essentiel des conventions relève de la mise en œuvre de formations qui incombent aux activités de recherche et qui concerne parfois la mise à disposition de locaux. Il y a un nombre significatif de conventions qui témoignent de la richesse de notre politique de relations internationales.

M. LE PRESIDENT.- Pas de questions ou pas de remarques ?

QUESTIONS DIVERSES

Mme FAURE.- Une question sur les bruits qui courent du déménagement de la L1 à la faculté de Sciences. Nous avons été informés par nos adhérents, avec une réunion qui devait avoir lieu au mois de novembre qui présentait des scénarios. On aimerait savoir ce qu'il en est ; on pose la question plutôt que d'avoir des bruits sur cette information.

M. MOSCOVICI.- On peut lancer la rumeur que l'UPEC va déménager au Groenland !

M. POIRET.- Il n'y a pas de rumeur. Il y a eu une information en conseil de gestion. Je voudrais que l'on soit plus précis ! Il y a eu une réunion officielle du conseil de gestion de la faculté de Sciences et de Technologie. J'aimerais que l'on respecte un minimum cela. Des rumeurs, ce n'est pas le cas.

Le deuxième point, c'est qu'il y a une réunion en novembre sur la restructuration de la fac de Sciences et de Technologie qui concerne les locaux du bâtiment P.

Pour le reste, il n'y a pas de déménagement, il y a une information et une discussion au sein de la faculté des Sciences.

M. MOSCOVICI.- Il n'est pas question de déménagement de la L1. Il ne faut pas inverser toutes les choses.

Nous avons eu un conseil de gestion lundi dernier à la faculté des Sciences et Technologie dans laquelle nous avons invité l'assesseur au Vice-Président de la CFVU chargé du patrimoine pour venir discuter au sein du conseil de gestion de l'éventuelle possibilité d'avoir des locaux dans une autre ville que celle de Créteil. Devant le conseil de gestion, des hypothèses ont été énoncées. Oui, on les a faites en conseil de gestion, en effet, quel scandale ! Nous avons fait des hypothèses à tout le personnel,

M. POIRET.- Si c'est discuté en conseil, ce n'est plus une rumeur.

M. MOSCOVICI.- C'est l'hypothèse de l'utilisation de locaux, de l'attribution des locaux qui pourraient être faite à la faculté des Sciences dans le cadre d'une réorganisation globale. Il y a eu une discussion en conseil de gestion et aucune décision n'a été prise parce qu'il faut bien lancer une discussion. Elle a été lancée au sein du conseil de gestion. Comme l'a dit Guillaume tout à l'heure, en ce qui concerne le mois de novembre, un programmiste fait un travail à l'heure actuelle sur la restructuration du bâtiment P suite à la construction de la MSE et au déménagement de certains des laboratoires. L'université a désigné un programmiste pour faire des scenarii possibles sur la réorganisation du bâtiment P. J'ai décidé de faire une assemblée générale de

tout le personnel et étudiants élus de la faculté des Sciences et des Technologie pour que le programmiste puisse présenter à l'ensemble du personnel les scénarii possibles de la restructuration du bâtiment p.

M. GERVAIS.- Merci pour ces précisions qui vont, je l'espère, faire taire les rumeurs.

M. GUYARD.- À propos de l'accueil des étudiants internationaux et étrangers plus particulièrement, le président et l'UNEF peuvent en témoigner, cet accueil n'est pas bon, il est lamentable. Ces étudiants qui attendent dans la MDE, qui ne parlent pas français, à qui on demande des pièces justificatives etc. Je tenais à le dire devant cette communauté, que ce n'est pas digne. Je sais que beaucoup de gens font beaucoup de choses mais laisser des étudiants qui ne parlent pas français dans un hall en leur demandant d'aller chercher des pièces, pour le CROUS etc. ce n'est pas correct et ils viennent toquer à la porte des associations et des organisations syndicales parce que c'est leur dernier recours. Nous faisons le boulot que l'université devrait faire ; on le fait avec plaisir mais ce n'est pas normal.

M. JULIEN.- Un élément de réponse, mais c'est plus vaste ce que vous soulevez : nous sommes en train de travailler avec l'ensemble des services qui accueillent avec les étudiants étrangers – car il y a effectivement une multiplicité de bureaux – pour avoir un guide des différentes étapes d'accueil à l'université. Ils doivent visiter beaucoup de services pour les différentes étapes d'accueil à l'université.

M. GUYARD.- Ce que l'on peut constater jusqu'ici, c'est que les étudiants s'assoient dans les escaliers et attendent qu'on leur dise ce qu'ils doivent faire.

M. KHABOU.- Il s'agit de permanences que Marianna DEFORGE qui s'occupe de l'accompagnement des étudiants internationaux hors programmes d'échange fait à la Maison des étudiants. Certes, il y a un manque de place au niveau de l'espace pour l'attente de ces étudiants mais un emploi étudiant est censé les accueillir, prendre leur nom, leur dire quand ils pourront faire l'entretien avec Mariana. C'est l'université qui joue vraiment son rôle et essaie de le faire dans les meilleures conditions

possibles. Certes, ce n'est pas optimal mais Mariana et l'ensemble du service du Campus ont le mérite d'accompagner les étudiants internationaux. Il y a peu de refus au niveau de la préfecture pour les renouvellements de titres de séjour, il ne faut pas l'oublier. Peut-être que c'est embêtant pour les étudiants d'attendre une heure ou deux pour rencontrer Mariana, mais ils savent au final que cela débouche sur un titre de séjour. Ils sont bien contents de l'obtenir et d'avoir l'aide de l'université. C'est parfois long à avoir mais le plus important, c'est qu'on les aide. Certes, il y a des choses à améliorer.

M. GUYARD.- Mariana fait bien les choses jusqu'au bout, mais on ne sent pas que l'université est tout à fond derrière. Elle est toute seule face aux étudiants.

M. BASSAGLIA.- Le problème de l'accueil des étudiants étrangers est un problème éminemment complexe pour une raison simple, c'est qu'il y a de multiples canaux qui permettent à des étudiants étrangers d'arriver chez nous. On parle souvent des ERASMUS mais ils sont balisés et on les suit très bien. Mais beaucoup d'autres étudiants arrivent à l'université de façon isolée et on a du mal à les repérer parfois ; d'autre part, on a du mal à les aider mais je suis content que Thomas soit intervenu avant moi, parce que je voulais souligner qu'il y a un service de vie de campus avec une personne qui s'en occupe avec brio.

M. GERVAIS.- Je vois que des gens commencent à partir. Il y a un CA restreint après. Je ne vois que 2 professeurs des universités. Il me faudrait 4 professeurs d'université pour avoir le quorum.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Nous n'avons pas reçu de convocation.

M. GERVAIS.- Si, c'est pour les rémunérations de professeur associé. Mais j'ai l'impression que le quorum n'est pas atteint, il n'y a que 2 professeurs sur 7. Avez-vous des procurations en plus ?

M. MOSCOVICI.- Non.

M. GERVAIS.- Il y a eu une convocation, on l'a signée et cela a été reçu.

D'autres questions diverses ?

M. LE PRESIDENT.- Je voulais par ailleurs préciser que l'on a eu un contact direct avec le préfet qui est très attentif au fait d'améliorer les liens qu'il peut y avoir entre l'université et l'accueil d'étudiants, d'enseignants-chercheurs étrangers et la préfecture pour faciliter la procédure. Il y a une bonne volonté de la part du préfet.

M. GUYARD.- Je critiquais le fait qu'il n'y ait pas un lieu sur le campus centre avec écrit : « C'est ici l'accueil des étudiants étrangers » plutôt qu'ils errent.

M. LE PRESIDENT.- La DEVE y réfléchit. Je vous propose de clore la séance et je vous remercie. Rendez-vous le 10 novembre.

La séance est levée à 13 heures